



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET NOUVELLE CITOYENNETÉ

RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

Rapport semestriel de redevabilité

Janvier–juin 2026



Des réformes engagées à leur mise en œuvre

Trajectoire depuis 2024 et perspectives
pour le second semestre 2026

Kinshasa · Septembre 2026

Message de la Ministre d'État

Chaque famille attend de l'école que son enfant puisse y apprendre dans de bonnes conditions, y être protégé et construire son avenir. Cette attente nous oblige à porter la même attention à l'accès à l'enseignement, aux connaissances acquises et à la poursuite des études. Consolider la gratuité du primaire public, c'est aussi donner aux écoles les moyens de remplir cette mission.

Sous l'impulsion de Son Excellence Monsieur le Président de la République, Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo, et sous la coordination de SE Madame la Première Ministre, Judith Suminwa Tuluka, notre action contribue aux six engagements du Chef de l'État, traduits dans le Programme d'actions du Gouvernement 2024–2028. Le Plan quinquennal 2024–2029 en organise la mise en œuvre pour l'éducation, au service du développement des compétences, de l'équité et de la cohésion nationale.

En 2024 et 2025, nous avons investi dans les établissements, recruté des enseignants et accompagné des départs à la retraite, tout en préparant des réformes de fond. Le premier semestre 2026 prolonge ces réalisations. Le paiement des bourses scolaires au Kasai, le lancement du Programme national d'alimentation scolaire et l'engagement de nouveaux travaux d'infrastructure apportent des réponses aux difficultés des familles et aux besoins d'accueil des écoles. Nous devons poursuivre ces interventions avec une attention particulière aux enfants dont la scolarité reste fragile.

L'amélioration des apprentissages guide également les changements engagés. La validation du Cadre d'orientations curriculaires et des instruments de formation des enseignants prépare une évolution coordonnée des programmes, des supports et des pratiques pédagogiques. Les observations de classe et l'évaluation nationale des acquis doivent nous aider à mieux cibler cet accompagnement. L'introduction de l'oral d'anglais à l'EXETAT et la préparation de la réforme de l'enseignement technique et professionnel expriment la même ambition : donner aux jeunes les connaissances et les compétences nécessaires pour poursuivre leurs études, exercer un métier et prendre part aux transformations du pays.

Les enseignants restent au cœur de cet effort. Les corrections de la prime de gratuité et la première harmonisation des fichiers avec le Ministère du Budget ont permis de traiter des anomalies et d'automatiser une étape de la préparation de la paie. Nous poursuivons aussi les travaux sur les carrières et la retraite. Je reste attachée au dialogue avec les organisations syndicales et au suivi des accords de Bibwa. Les attentes encore insatisfaites appellent une écoute constante, une information précise et la recherche de solutions dont l'exécution puisse être assurée.

« La poursuite des réformes demande désormais une attention soutenue à leur exécution dans les écoles. »

MESSAGE DE LA MINISTRE D'ÉTAT / SUITE

Nous renforçons les moyens de l'administration pour mieux servir les établissements. L'Annuaire statistique validé pendant le semestre précise les besoins et les disparités auxquels nos décisions doivent répondre. La modernisation de la correction de l'EXETAT, la poursuite des diplômes électroniques et l'impression des bulletins au sein de l'Inspection générale améliorent ou préparent des services directement utiles aux familles. Le nouveau cadre national du numérique éducatif (*la politique Nationale TICEF*) doit accompagner ces évolutions en préservant la protection des données et l'accès des écoles les moins équipées.

La Nouvelle Citoyenneté donne une place essentielle à la manière dont les élèves apprennent à vivre ensemble. Avec l'organisation des Clubs de Veille Citoyenne et la préparation du travail sur la mémoire nationale (le *GENOCOST*), nous voulons leur permettre d'exercer leur jugement, de prendre des responsabilités et de contribuer à la vie de leur communauté. Cette démarche doit accueillir chaque élève, respecter les différences et faire vivre l'attachement à la République dans les actes du quotidien.

Dans les territoires touchés par l'insécurité, les déplacements et l'épidémie d'Ebola, notre responsabilité demeure de préserver le lien des enfants avec l'école. Avec les services provinciaux, les autorités sanitaires et les partenaires, nous avons poursuivi les appuis aux apprentissages, l'accompagnement des personnels, les adaptations de la passation des examens et la prévention sanitaire. La stratégie nationale d'éducation en situations d'urgence inscrit ces réponses dans la durée. Nous devons encore rejoindre les élèves restés sans appui et préparer leur retour à une scolarité régulière.

La poursuite des réformes demande désormais une attention soutenue à leur exécution dans les écoles. Acheter les travaux, rendre les équipements utilisables, assurer les approvisionnements et accompagner les équipes resteront nos priorités. Nous devons mieux utiliser les ressources disponibles et prévoir les charges nécessaires au fonctionnement durable des dispositifs. Ce rapport participe à cette responsabilité : rendre compte des réalisations, reconnaître les difficultés et préciser les décisions à prendre.

Je salue l'engagement des enseignants, des inspecteurs, des responsables d'établissement, des services administratifs et des autorités provinciales. Je remercie les familles, les organisations syndicales, les communautés et les partenaires techniques et financiers pour leur contribution. Avec eux, nous poursuivrons la construction d'une école congolaise qui fait apprendre, protège chaque enfant et prépare des citoyens capables de contribuer à l'avenir de la Nation.

« Nous sommes l'éducation nationale, nous préparons l'avenir de nos enfants, nous construisons la nation. »

Raïssa MALU DINANGA

Ministre d'État, Ministre de l'Éducation Nationale
et Nouvelle Citoyenneté

Sommaire

Message de la Ministre d'État	1
Sigles et acronymes	5
Repères de lecture	6
S1 2026 — Les essentiels	7
Une trajectoire de transformation depuis 2024	8
1.1. Des engagements du Chef de l'État aux priorités éducatives	8
1.2. Les réalisations de 2024–2025 et les réformes engagées	9
1.3. Des avancées identifiables en 2026	10
1.4. L'école est le point de convergence des réformes	11
Consolider l'accès et la continuité des parcours	12
2.1. Une politique d'accès à l'échelle du système	12
2.2. Des besoins territoriaux qui deviennent plus lisibles	13
2.3. Les infrastructures : un nouvel engagement de travaux	14
2.4. Soutenir la scolarisation et la protection des filles	15
2.5. Consolider les acquis du primaire et préparer l'extension de la gratuité	16
2.6. L'alimentation scolaire entre dans une préparation opérationnelle	17
Relier curriculum, apprentissages et évaluations	18
3.1. La révision curriculaire franchit un jalon national	18
3.2. Observer l'enseignement pour mieux cibler l'accompagnement	19
3.3. Une mesure des acquis complémentaire des examens	20
3.4. Moderniser l'Examen d'État	21
3.5. L'oral d'anglais : renforcer les compétences et l'ouverture internationale	22
3.6. L'ETP : préparer une offre de formation plus pertinente	23
Professionaliser les enseignants et sécuriser leur gestion	24
4.1. Des instruments de formation validés et une expérimentation suivie	24
4.2. Régulariser la prime de gratuité et sécuriser la rémunération des enseignants	25
4.3. Une première harmonisation des fichiers pour accélérer et fiabiliser la paie des enseignants	26
4.4. Consolider le dialogue social et accompagner les carrières	27

Renforcer le pilotage, le financement et la gouvernance numérique.....	28
5.1. Une gouvernance sectorielle à la mesure des réformes	28
5.2. Renforcer le SIGE et automatiser la production statistique	29
5.3. La politique TICEF est adoptée au niveau gouvernemental	29
5.4. Produire les bulletins scolaires et améliorer leur distribution	30
5.5. Mieux exécuter le budget pour soutenir les réformes	31
5.6. Mobiliser les partenariats au service des priorités nationales	32
Donner à la Nouvelle Citoyenneté une traduction pédagogique	35
6.1. La continuité d'un engagement éducatif.....	35
6.2. Les Clubs de Veille Citoyenne	36
6.3. Transmettre la mémoire nationale et prévenir les violences	36
6.4. Accompagner le fonctionnement des clubs dans les écoles.....	36
Protéger la scolarité et assurer la continuité éducative.....	37
7.1. La SEFSU, cadre national de la continuité éducative	37
7.2. Soutenir les élèves et les écoles dans les territoires affectés	37
7.3. Maintenir l'accès aux examens dans des conditions difficiles.....	38
7.4. Renforcer la prévention sanitaire face à l'épidémie d'Ebola	38
7.5. Consolider la mise en œuvre de la stratégie.....	39
Poursuivre la mise en œuvre et préparer les prochains arbitrages	40
8.1. Les premières suites du semestre, de juillet à septembre 2026	40
8.2. Les priorités opérationnelles pour la fin de l'année	41
8.3. Sécuriser l'exécution et préparer la programmation de 2027	43
Conclusion générale.....	44
Annexe 1. Repères chronologiques	46
Annexe 2. Principaux indicateurs du système éducatif en 2023–2024	49
Annexe 3. Déclaration de Kinshasa.....	52
Sources et références.....	54

Sigles et acronymes

AFD	Agence française de développement
CIEAS	Cellule indépendante d'évaluation des acquis scolaires
CITE	Classification internationale type de l'éducation
COC	Cadre d'orientations curriculaires
COGES	Comité de gestion scolaire
CTEB	Cycle terminal de l'éducation de base : septième et huitième années
CVC	Club de Veille Citoyenne
DINACOPE	Direction nationale de contrôle, de la préparation de la paie et de la maîtrise des effectifs
DIPROMAD	Direction des programmes scolaires et matériels didactiques
DSEOR	Direction du suivi et de l'exploitation des opérations de rémunération
EAD	Enseignement à distance
ENAFEP	Examen national de fin d'études primaires
ENAS	Évaluation nationale des acquis scolaires
ETD	Entité territoriale décentralisée
ETP	Enseignement technique et professionnel
EXETAT	Examen d'État
GPE	Partenariat mondial pour l'éducation
HPR	Humanités pédagogiques renouvelées
IFME	Institut de formation aux métiers de l'enseignement
JUNACYC	Jury national du cycle court
PAAF	Projet d'apprentissage et d'autonomisation des filles
PAG	Programme d'actions du Gouvernement
PDL-145T	Programme de développement local des 145 territoires
PEQIP	Projet d'amélioration de la qualité de l'enseignement primaire
PERSE	Projet d'équité et de renforcement du système éducatif
PTBA	Plan de travail et budget annuels
PTF	Partenaire technique et financier
REP	Réseau d'Écoles de Proximité
SEFSU	Stratégie de l'éducation et de la formation en situations d'urgence
SERNAFOR	Service national de la formation
SIGE	Système d'information pour la gestion de l'éducation
SNAS	Stratégie nationale d'alimentation scolaire
TENASOSP	Test national de sélection et d'orientation scolaire et professionnelle
TICEF	Technologies de l'information et de la communication pour l'éducation et la formation
WASH	Eau, hygiène et assainissement

Les sigles sont développés dans le texte lorsqu'ils sont introduits. Les dénominations des programmes et projets sont conservées dans leur langue de référence.

Repères de lecture

Ce rapport présente l'action du Ministère de l'Éducation Nationale et Nouvelle Citoyenneté du 1^{er} janvier au 30 juin 2026. Il la situe dans la continuité des six engagements du Chef de l'État, du Programme d'actions du Gouvernement (PAG) 2024–2028 et du Plan Quinquennal 2024–2029. Les rapports ministériels antérieurs établissent les acquis et les engagements à partir desquels le semestre est apprécié.

Les six domaines thématiques du rapport réunissent des interventions qui mobilisent plusieurs directions, provinces et partenaires. Ce regroupement facilite la lecture ; il conserve les cinq axes officiels du Plan Quinquennal. Les correspondances avec les engagements présidentiels et les actions du PAG sont précisées au chapitre 1 et dans le tableau de bord. L'examen porte sur les décisions, les réalisations et les transformations documentées du service éducatif.

Tableau 1 | Trois repères temporels

Période	Fonction dans le rapport
Juin 2024 – décembre 2025	Acquis antérieurs et engagements qui éclairent le point de départ du semestre. Le premier rapport couvre juin 2024–février 2025 ; son chevauchement avec l'année 2025 exclut toute addition automatique.
Janvier – juin 2026	Période du bilan actuel. La date de réalisation prime sur la date de publication du document qui en rend compte.
Juillet – septembre 2026	Compléments datés sur les suites immédiates. Ils sont signalés et rassemblés au chapitre 8.

Les effectifs de l'Annuaire 2023–2024 décrivent cette année scolaire, même lorsque leur consolidation est intervenue en 2026. Les résultats complets de la session d'examen ont été publiés après le 30 juin. Les données financières utilisées couvrent les exercices 2024 et 2025 et, pour 2026, l'exécution disponible au 31 mars : elles ne constituent pas un compte semestriel arrêté au 30 juin. Les références documentaires figurent en fin de rapport. Les effectifs d'élèves, les candidats aux examens, les bénéficiaires des projets et les personnels sont présentés selon leurs périmètres respectifs.

Repères visuels

01 Trajectoire 2024–2026 : des acquis aux étapes de mise en œuvre	8
02 Le système éducatif en 2023–2024	13
03 Des conditions d'encadrement différentes selon les provinces	14
04 Évolution des inscriptions à l'ENAFEP / TENAFEP	16
05 Relier le curriculum, la formation et les évaluations	19
06 Participation et résultats de la session 2026	21
07 Exécution budgétaire : des rythmes distincts	32
08 Un portefeuille de projets au service des priorités nationales	33
09 Quatre domaines pour apprendre la citoyenneté en action	35

S1 2026 — Les essentiels

Six repères pour lire l'action du semestre

FIN DU PRIMAIRE

2 353 123

inscriptions à l'ENAFEP en 2026.
+10 259 candidats, soit +0,44 % par rapport à 2025.

RÉMUNÉRATION

23 675

enseignants bénéficient du réajustement de leur
prime de gratuité à compter de la paie d'avril 2026.

EXETAT

48 heures

pour la publication des premiers résultats. Sept
centres de scannage mobilisés.

INFRASTRUCTURES

56 écoles

et 21 infrastructures d'eau, d'hygiène et
d'assainissement : programme de travaux lancé le
29 juin.

ALIMENTATION SCOLAIRE

78 cantines

ciblées pour la phase pilote, soit trois par province.
Programme national lancé le 2 mars.

AGRÈMENTS

1 312 écoles

publiques et privées ont obtenu un arrêté.

Quatre décisions qui organisent la suite

31 JANVIER

Validation des instruments
de formation des
enseignants.

17 MARS

Cadre d'organisation des
Clubs de Veille Citoyenne.

12 JUIN

Adoption de la politique
nationale TICEF.

18 JUIN

Validation du Cadre
d'orientations curriculaires.

01 / CHAPITRE

Une trajectoire de transformation depuis 2024

Depuis 2024, le Ministère met en œuvre son Plan quinquennal 2024–2029 pour traduire dans l'éducation les six engagements du Chef de l'État et les priorités du Programme d'actions du Gouvernement. Les réalisations du premier semestre 2026 prolongent les investissements, les mesures sociales et les réformes engagés en 2024–2025.

Figure 1 | Trajectoire 2024–2026 : des acquis aux étapes de mise en œuvre

2024 → ORIENTER**4 septembre**

Validation du Plan quinquennal 2024–2029. Une programmation commune pour les investissements, les apprentissages, la gestion et la citoyenneté.

2025 → CONSOLIDER**1 384 écoles**

achevées et réceptionnées ; 5 000 enseignants recrutés sur le mérite et 1 300 départs à la retraite accompagnés.

S1 2026 → METTRE EN ŒUVRE**De janvier à juin**

Cadres de formation, bourses, alimentation scolaire, politique TICEF, COC, EXETAT et lancement de nouveaux travaux.

Sources : Plan quinquennal, rapports d'activités 2024–2025 et bilan du semestre [1–3].

1.1. Des engagements du Chef de l'État aux priorités éducatives

Le **Programme d'actions du Gouvernement 2024–2028** donne une traduction opérationnelle aux **six engagements** rappelés par le Chef de l'État lors de son investiture du 20 janvier 2024. Il sert de référence à la programmation des ministères et à l'élaboration des budgets. Pour l'EDU-NC, cette articulation permet de relier les réformes scolaires à leurs finalités nationales : le développement des compétences, la protection des ménages, la sécurité des apprenants, la diversification économique, l'accès aux services de base et l'efficacité de l'État.

La contribution la plus directe du Ministère concerne l'**accès aux services de base** et l'**efficacité des services publics**. La qualité des apprentissages, la formation des enseignants et la continuité scolaire donnent un contenu éducatif à ces engagements. Les contributions à l'emploi, au pouvoir d'achat, à la protection et à la diversification sont complémentaires ; leur appréciation repose sur les réalisations du secteur, sans leur attribuer des effets économiques ou sécuritaires qui ne sont pas mesurés dans ce rapport.

Tableau 2 | Les six engagements et la contribution de l'éducation

Engagement présidentiel	Contribution de l'EDU-NC
1. Créer plus d'emplois	<i>Développer les compétences et les parcours de formation ; préparer l'orientation et l'ETP ; organiser les besoins en personnels.</i>
2. Protéger et renforcer le pouvoir d'achat des ménages congolais	<i>Consolider la gratuité, soutenir la scolarisation des filles et sécuriser les droits à la rémunération des enseignants.</i>
3. Mieux protéger le citoyen congolais	<i>Protéger les élèves, assurer la continuité en situation d'urgence et développer la culture de paix.</i>
4. Construire une économie plus diversifiée et plus compétitive	<i>Renforcer les apprentissages scientifiques, numériques et techniques et préparer des formations pertinentes pour les territoires.</i>
5. Assurer plus d'accès aux services de base	<i>Améliorer l'accès, les conditions d'accueil, les apprentissages, l'équité et la continuité des parcours.</i>
6. Renforcer l'efficacité des services publics	<i>Fiabiliser la gestion des personnels, les données, les examens et l'utilisation des ressources.</i>

Dans le PAG, pilier IV, l'axe 4.2.1 associe explicitement infrastructures, inclusion, révision des programmes, citoyenneté, annuaires et cartes scolaires, rationalisation des bureaux gestionnaires, retraite et adaptation de l'enseignement technique. Dans le pilier V, les axes 5.1.1 à 5.1.3 encadrent la gestion des ressources humaines, la modernisation administrative et l'innovation dans les services. Ces dispositions donnent au bilan des points de comparaison précis, au-delà d'un rappel général de l'alignement gouvernemental.

Le **Plan Quinquennal** en organise la déclinaison ministérielle autour de cinq axes : infrastructures et ressources pédagogiques ; qualité des apprentissages ; gouvernance et gestion ; citoyenneté et valeurs républicaines ; innovation et durabilité. Les politiques et stratégies spécialisées précisent ensuite les modalités d'action. Le COC, les instruments de formation des enseignants, la Politique nationale TICEF, la stratégie d'alimentation scolaire et la SEFSU occupent ainsi des places complémentaires dans une même programmation nationale.

1.2. Les réalisations de 2024–2025 et les réformes engagées

La transformation engagée par le Ministère répond à une double responsabilité : assurer chaque jour le fonctionnement d'un système éducatif de grande ampleur et en améliorer durablement la qualité. Le Plan Quinquennal, validé le 4 septembre 2024, donne une cohérence à des décisions qui, dans la vie d'une école, sont étroitement liées : disposer d'une salle, d'un enseignant préparé et rémunéré, de supports adaptés et d'un environnement protecteur.

La période 2024–2025 a déjà comporté des réalisations matérielles et sociales. Le premier rapport d'activités mentionnait notamment 404 écoles réceptionnées dans le cadre du PDL-145T et l'appui à la scolarisation des filles au Kasai. Le rapport annuel 2025 fait état de 1 384 écoles achevées et réceptionnées, de 254 676 bancs-pupitres livrés, de 5 000 enseignants recrutés et pris en charge et de 1 300 départs à la retraite accompagnés. Ces repères rendent visible le travail accompli avant le semestre.

Dans le même temps, le Ministère a structuré les Réseaux d'Écoles de Proximité au secondaire, la réforme de la formation initiale des enseignants du primaire, la modernisation de la correction de l'Examen d'État et l'encadrement de l'enseignement à distance. La préparation du Cadre d'orientations curriculaires a engagé la mise en cohérence des programmes, de la formation et des évaluations.

L'élaboration et la validation, en 2025, de la Stratégie nationale d'alimentation scolaire 2025–2030 et de la Stratégie de l'éducation et de la formation en situations d'urgence 2025–2029 ont également élargi le cadre d'action. L'une organise la place de l'alimentation dans le maintien à l'école ; l'autre inscrit la protection et la continuité éducative dans une réponse préparée aux crises. Leurs prolongements opérationnels sont examinés dans les chapitres consacrés à l'accès et à la résilience.

Le premier semestre prolonge ces acquis à des rythmes différents. Certains chantiers aboutissent à une décision nationale ; d'autres entrent en exécution ou renforcent un service déjà rendu. Le bilan examine l'étape franchie par chaque réforme, ce qu'elle change dans l'organisation du secteur et les conditions de sa poursuite.

1.3. Des avancées identifiées en 2026

Au premier semestre 2026, le Ministère a validé les cadres de formation des enseignants et le Cadre d'orientations curriculaires, poursuivi la modernisation de la correction de l'EXETAT et engagé les corrections de rémunération. Le lancement du Programme national d'alimentation scolaire, les versements de bourses et les nouveaux travaux d'infrastructure ont prolongé les interventions auprès des établissements et des familles. Le tableau suivant présente les principales étapes franchies, en distinguant les décisions nationales, les opérations engagées et les services déjà assurés.

Tableau 3 | Trajectoire des principaux chantiers structurants

Chantier	Acquis ou engagement en 2024–2025	Avancée au premier semestre 2026	Ce que cette avancée permet
Formation des enseignants	Préparation des HPR, de la formation continue, des REP et du mentorat.	Validation annoncée le 31 janvier ; évaluation de base HPR restituée le 4 mai.	Organiser les parcours professionnels et suivre les conditions de l'expérimentation.
Curriculum	Élaboration du COC ; validation annoncée pour 2026.	Validation institutionnelle du COC le 18 juin.	Engager la révision des programmes à partir d'une référence nationale commune.
EXETAT	Numérisation et développement du traitement décentralisé.	Sept centres de scannage ; remontée numérique ; oral d'anglais organisé.	Fiabiliser le traitement de la session et donner une place explicite aux compétences orales dans la certification
Gestion de la paie	Contrôles des effectifs et suivi des engagements sociaux.	Corrections de prime ; correspondances DINACOPE–DSEOR et calendrier commun.	Fiabiliser le rapprochement entre affectations, rémunération et fichiers de paie.
Accès et équité	Bourses pilotes, investissements et mesures de protection des filles.	Première quotité de bourses payée à partir du 8 mai ; travaux des infrastructures lancés le 29 juin.	Faire progresser l'exécution des appuis et des capacités d'accueil.
Alimentation scolaire	Stratégie nationale 2025–2030 validée.	Lancement du Programme national d'alimentation scolaire le 2 mars ; préparation du dispositif pilote.	Organiser un service régulier ; cible de 78 cantines, distincte des unités en fonctionnement.
Nouvelle Citoyenneté	Serment du citoyen, campagnes de sensibilisation à la citoyenneté active	Arrêté CVC du 17 mars ; ateliers d'application et d'outillage en juin.	Préparer l'animation et l'accompagnement des CVC dans les établissements.
Numérique éducatif	Initiatives numériques, enseignement à distance et préparation d'un cadre commun.	Adoption de la politique nationale TICEF le 12 juin.	Encadrer les usages, l'interopérabilité, la protection et la soutenabilité des solutions.
Résilience et continuité	SEFSU 2025–2029 et encadrement de l'EAD ; réponses à la crise de l'Est.	Lancement du programme de résilience en Ituri ; appuis aux apprentissages et aux personnels ; adaptation de l'EXETAT et prévention sanitaire.	Consolider la réponse territoriale et son suivi dans le cadre de la stratégie.

Les compléments postérieurs au 30 juin sont présentés au chapitre 8.

1.4. L'école est le point de convergence des réformes

Au premier semestre 2026, le Ministère a renforcé les liens entre la préparation des programmes et l'accompagnement des enseignants. Le Cadre d'orientations curriculaires fixe désormais une référence commune pour les contenus, les supports pédagogiques, la formation et les évaluations. Les observations de classe restituées pendant le semestre ont précisé les pratiques à renforcer, notamment la vérification de la compréhension et les explications apportées aux élèves lorsqu'ils rencontrent une difficulté. Le Ministère s'appuiera sur ces deux avancées pour préparer ensemble la révision des programmes et les moyens de les enseigner, en mobilisant les équipes de rédaction, les responsables de la formation et l'inspection.

Dans la gestion des personnels, le travail conjoint entre la DINACOPE et la DSEOR du Ministère du Budget a permis de traiter une difficulté qui affectait directement les enseignants : les écarts entre les données administratives et celles utilisées pour préparer leur salaire. L'harmonisation de juin a établi des références partagées et un calendrier commun de mise à jour. L'automatisation de l'intégration du fichier a ensuite raccourci cette étape du traitement de la paie. Le Ministère poursuivra ces rapprochements pour qu'une affectation, une mutation ou une correction régulièrement autorisée soit prise en compte de manière concordante par les deux administrations.

La validation de l'Annuaire statistique et le transfert de l'application e-SIGE à la Direction de l'information pour la gestion de l'éducation renforcent également le travail des services. Avec l'appui du PERSE, la mise à disposition de l'application s'est accompagnée d'un transfert de compétences pour son utilisation. Le Ministère dispose ainsi de moyens supplémentaires pour produire les statistiques nécessaires à la carte scolaire et à la programmation des investissements. La poursuite du déploiement en province portera sur la préparation des équipements, l'accompagnement des utilisateurs et la correction des anomalies, afin de mieux faire remonter les besoins des établissements.

Cette articulation entre les projets et les missions de l'administration guide aussi la préparation des futurs instituts de formation des enseignants. Les études de construction de l'institut pilote de Mbanza-Ngungu ont avancé, tandis qu'une convention avec l'UNESCO a organisé l'appui à la préparation pédagogique et au fonctionnement de quatre instituts. Les directions chargées de la formation et des infrastructures sont associées à ces travaux et à leur validation. Le Ministère entend poursuivre cette coopération en préparant conjointement les bâtiments, les outils de formation, les équipes et les moyens de fonctionnement nécessaires à l'accueil des futurs enseignants.

La priorité est de conduire ces changements jusqu'à leur utilisation dans les établissements. Avec les responsables d'école et les services provinciaux, le Ministère suivra la disponibilité des supports, l'accompagnement des enseignants et les difficultés de gestion qui freinent le travail scolaire. Leurs remontées permettront d'ajuster les interventions et d'orienter les appuis vers les besoins auxquels les équipes ne peuvent répondre seules.

02 / CHAPITRE

Consolider l'accès et la continuité des parcours



Distribution du repas lors de la cérémonie de lancement du programme gouvernemental. Crédit : Ministère EDU-NC.

Le Ministère poursuit la consolidation de la gratuité en améliorant les conditions d'accueil et en soutenant les élèves dont la scolarité reste fragile. Au premier semestre 2026, cet effort s'est traduit par le paiement de bourses aux filles du Kasaï, l'engagement de nouveaux travaux et le lancement du Programme national d'alimentation scolaire. La validation de l'Annuaire statistique fournit également une base pour mieux répartir les moyens entre les territoires et préparer l'extension de la gratuité au CTEB. L'objectif est de permettre aux enfants de fréquenter régulièrement l'école, d'achever le primaire et de poursuivre leurs études dans de bonnes conditions.

2.1. Une politique d'accès à l'échelle du système

Au premier semestre 2026, le Ministère a **validé l'Annuaire statistique de l'enseignement préscolaire, primaire et secondaire pour l'année scolaire 2023–2024**. Ce document réunit les informations sur les élèves, les établissements, les classes, les locaux et les enseignants. Sa validation répond à la priorité inscrite dans le Programme d'actions du Gouvernement de publier les annuaires nationaux et provinciaux et les cartes scolaires pour mieux orienter les décisions éducatives.

Pour cette année scolaire, l'Annuaire recense **30 557 726 élèves dans les établissements publics et privés**. Le primaire en accueille 22 151 665, dont 19 844 168 dans le secteur public, soit **près de neuf élèves du primaire sur dix**. L'Annuaire dénombre également 65 611 écoles primaires publiques. Ces effectifs et l'étendue de ce réseau donnent la mesure des moyens à mobiliser pour assurer le fonctionnement des établissements et améliorer les conditions d'apprentissage.

Le Ministère s'appuiera sur ces données, avec les services provinciaux, pour préciser les besoins auxquels les investissements et les moyens de fonctionnement doivent répondre. Le rapprochement des effectifs, des salles disponibles et du personnel aidera à déterminer où construire ou réhabiliter, quels établissements équiper et où renforcer l'encadrement. Les constructions, le mobilier et la prise en charge des enseignants pourront ainsi être mieux programmés en fonction des situations locales.

Cet effort accompagne les mesures destinées à soutenir les élèves dont la scolarité reste fragile. La consolidation de la gratuité vise à leur permettre de fréquenter régulièrement l'école, d'apprendre et de terminer le primaire. La préparation de son extension au cycle terminal de l'éducation de base, en septième et huitième années, doit prolonger cette possibilité de poursuivre les études, en prévoyant les capacités d'accueil, les enseignants et les moyens nécessaires.

Figure 2 | Le système éducatif en 2023–2024

30 557 726 élèves · 134 561 établissements renseignés

PRÉSCOLAIRE

759 632

enfants, public et privé.

PRIMAIRE

22 151 665

élèves, dont 19 844 168 dans le public. Le sous-ensemble public est inclus dans le total du primaire.

SECONDAIRE

7 646 429

élèves, dont 3 362 501 au CTB (7^e et 8^e années). Le CTB est inclus dans le secondaire.

ORGANISATION

1 047 894

classes pédagogiques organisées, tous niveaux.

LOCAUX

940 299

salles d'activités et de cours. Une salle est une unité distincte de la classe pédagogique.

PERSONNELS

1 262 753

enseignants et éducateurs du préscolaire, public et privé ; dénombrement distinct de la paie de l'État.

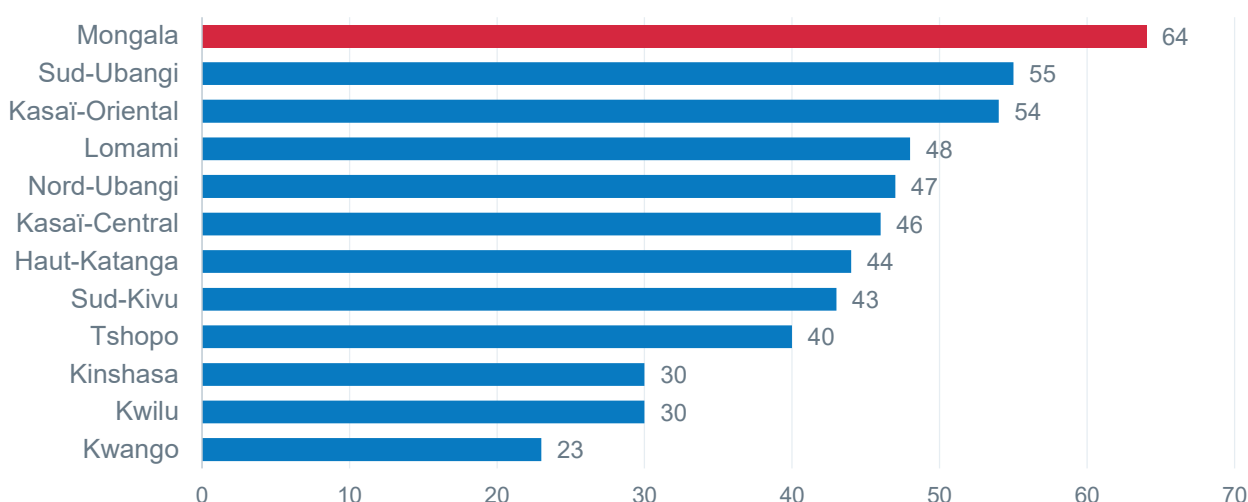
Source : DIGE, Annuaire statistique 2023–2024.

2.2. Des besoins territoriaux qui deviennent plus lisibles

Le réseau scolaire est majoritairement implanté en **milieu rural**. En 2023–2024, **76,2 % des écoles primaires et 74,9 % des établissements secondaires** renseignés dans l'Annuaire se situaient dans ces milieux, tous secteurs confondus. Le Ministère doit tenir compte de cette implantation pour organiser l'acheminement des équipements et des supports pédagogiques, les visites d'inspection et l'accompagnement des enseignants.

Les conditions d'encadrement présentent également de fortes disparités. Au **primaire**, la **moyenne nationale** s'établit à **38 élèves par classe** en 2023–2024. Elle masque des écarts importants entre territoires : la Mongala atteint une moyenne de 64 élèves par classe, supérieure au plafond de 55 utilisé comme référence dans l'Annuaire. Ces moyennes doivent être complétées par un suivi à l'échelle des établissements afin de localiser les classes surchargées et de déterminer les besoins en salles et en enseignants.

Figure 3 | Des conditions d'encadrement différentes selon les provinces



38 élèves / classe : moyenne nationale · 55 : plafond de référence de l'Annuaire

Élèves par classe pédagogique au primaire, année scolaire 2023–2024. Sélection de provinces ; public et privé. Le repère de 38 élèves par classe correspond à la moyenne nationale observée en 2023–2024. L'Annuaire retient par ailleurs un plafond de référence de 55 élèves par classe au primaire.^[4]

La lecture conjointe des classes et des enseignants affine le diagnostic. En Ituri, par exemple, l'Annuaire indique 35 élèves par classe et 50 élèves par enseignant. L'écart appelle un examen des affectations et des modalités d'organisation, en complément des besoins de construction. De même, le total national des classes organisées ne peut pas être soustrait du nombre de salles pour produire directement un déficit d'infrastructures : l'usage partagé des locaux et les définitions des unités doivent être pris en compte.

Le Ministère demandera aux services provinciaux de préciser, pour les établissements les plus sollicités, les besoins en salles, en mobilier et en enseignants. Ces propositions distingueront les extensions, les réhabilitations et les ajustements d'affectation nécessaires. Elles serviront à préparer les priorités d'investissement et de gestion des personnels, en rapprochant chaque demande d'une situation scolaire vérifiée.

2.3. Les infrastructures : un nouvel engagement de travaux

Le rapport annuel 2025 fait état de 1 384 écoles achevées et réceptionnées dans le cadre du PDL-145T et de 254 676 bancs-pupitres livrés, notamment avec le concours du Service national. Il annonçait pour 2026 une phase plus opérationnelle des projets éducatifs, associant construction, eau, hygiène et assainissement. Le semestre marque un jalon identifiable à cette programmation : le 29 juin, à l'école primaire Tshiovo, dans le territoire de Tshilenge, a été lancé le programme du PEQIP portant sur **56 écoles primaires publiques et 21 infrastructures d'eau, d'hygiène et d'assainissement**, dans quatre provinces : **Kasai, Kasai-Central, Kasai-Oriental et Ituri**. Ces travaux répondent à l'action de construction et de réhabilitation des salles de classe prévue par l'axe 4.2.1 du PAG. A noter que le PEQIP bénéficie du financement du Partenariat mondial pour l'éducation et de l'accompagnement de la Banque mondiale.

Le résultat présenté pour ce semestre est le lancement du programme ; les capacités annoncées seront disponibles à mesure de l'achèvement et de la réception des ouvrages. Le Ministère suivra, avec les équipes du PEQIP et les services provinciaux, l'avancement de chaque site, les échéances contractuelles et les difficultés nécessitant une décision. La préparation de la mise en service associera les locaux, le mobilier et les moyens de fonctionnement.

Les constructions s'inscrivent dans une programmation plus large, qui comprend les réhabilitations et les équipements. Les agréments et autorisations de fonctionnement répondent, quant à eux, à une fonction de régulation de l'offre. Ainsi, **au premier semestre 2026, 998 écoles publiques et 314 écoles privées ont obtenu des arrêtés de création, d'agrément ou de régularisation** réparties dans 22 provinces administratives.

2.4. Soutenir la scolarisation et la protection des filles

Le Ministère poursuit son action pour permettre aux filles d'accéder à l'enseignement secondaire et d'y achever leur scolarité. En 2023–2024, elles représentaient 47,3 % des élèves du primaire et 45,0 % de ceux du secondaire, dans les établissements publics et privés. Leur présence moins élevée au secondaire conforte l'attention portée à la poursuite de leurs études. A cet effet, le Ministère associe le soutien financier aux familles, la protection des élèves et l'amélioration de leur environnement scolaire pour prévenir les interruptions de parcours.

Les premières interventions menées dans le cadre du Projet d'apprentissage et d'autonomisation des filles (PAAF) ont permis d'attribuer des bourses à 49 047 filles inscrites dans 297 établissements secondaires publics du Kasaï, couvrant les frais scolaires et les coûts liés aux examens. En 2025, le Ministère a complété cet appui par une circulaire protégeant la poursuite de la scolarité des élèves enceintes. Le soutien aux familles et les règles de maintien à l'école répondent ainsi à un même objectif : prévenir les interruptions d'études.

Au premier semestre 2026, la mise en œuvre des bourses s'est poursuivie dans les provinces éducationnelles du Kasaï 1 et du Kasaï 2. Le paiement d'une première tranche de 50 % a commencé le 8 mai pour les écoles éligibles, à la suite des mesures correctives prises pour résorber les retards de décaissement. Le versement du solde est soumis à une vérification indépendante des paiements effectués et de l'exactitude des listes de bénéficiaires. Ce contrôle accompagne l'exécution du programme afin de sécuriser la prise en charge des frais de scolarité.

Le Ministère a également poursuivi, à travers le PAAF, les actions de prévention des violences et de participation des adolescentes à la vie scolaire. En mai 2026, **plus de 233 000 enseignants avaient été sensibilisés au Code de bonne conduite (Code 22) dans huit provinces**, et des **clubs des filles** avaient été **implantés dans 1 600 écoles de quatre provinces**. Ce bilan cumulé traduit l'étendue des interventions engagées auprès des personnels et des élèves. La sensibilisation des enseignants et l'accompagnement des filles visent à renforcer leur protection et à soutenir leur parcours dans les établissements concernés.

Au second semestre, la priorité sera de consolider ces interventions en veillant à la régularité des versements, à l'application des dispositions protégeant la scolarité des élèves enceintes et à l'accompagnement des clubs des filles. Le suivi des bénéficiaires sera davantage relié à leur assiduité, à leur maintien dans l'établissement et à leur progression jusqu'à la fin du secondaire. Il permettra au Ministère de mieux cibler les appuis et d'ajuster les mesures lorsque des difficultés financières, scolaires ou de protection menacent la poursuite des études.

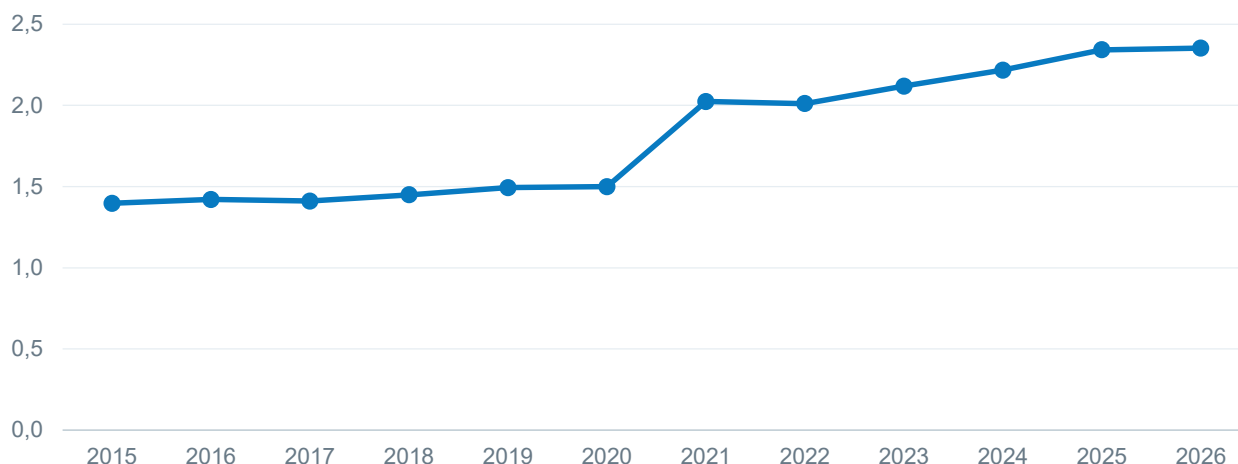
INCLUSION SCOLAIRE

La synthèse de l'enseignement spécial de l'Annuaire 2023–2024 recense 167 écoles et 12 204 élèves vivant avec handicap, dont 5 753 filles, dans le maternel, le primaire et le secondaire. Ces informations donnent un premier repère pour préparer les appuis aux établissements concernés. Le Ministère entend mieux documenter les conditions d'accueil et les besoins d'accompagnement de ces élèves, afin de prévoir l'accessibilité des locaux, les supports adaptés et l'appui nécessaire aux enseignants.

2.5. Consolider les acquis du primaire et préparer l'extension de la gratuité

Figure 4 | Évolution des inscriptions à l'ENAFEP / TENAFEP

2015–2026 · Nombre de candidats, en millions



SESSION 2026

2 353 123 candidats

+10 259 par rapport à 2025, soit +0,44 %.

REPÈRE

Rentrée 2019–2020

Mise en œuvre de la gratuité au primaire public.

Source : note d'analyse sur l'ENAFEP, Cabinet du Ministère, juin 2026 ; cartes postales ENAFEP 2025 et 2026, Inspection générale.

Le Ministère poursuit la consolidation de la gratuité du primaire avec un objectif de continuité : permettre aux enfants accueillis à l'école d'achever ce cycle dans de bonnes conditions et de poursuivre leurs études. Cette ambition relie l'élargissement de l'accès, l'amélioration des apprentissages et la préparation de l'extension de la gratuité à la septième et la huitième années de l'éducation de base.

En 2026, le Ministère a enregistré **2 353 123 inscriptions à l'Examen national de fin d'études primaires (ENAFEP)**, contre 2 342 864 en 2025, soit 10 259 candidats supplémentaires et une progression de 0,44 %. Ces effectifs restent à un niveau nettement supérieur à celui des années antérieures à la gratuité : entre 2015 et 2019, les inscriptions se situaient autour de 1,4 à 1,5 million de candidats par an ; elles dépassent 2 millions depuis 2021. La figure 4 retrace cette évolution et l'ampleur des effectifs désormais inscrits à l'examen de fin du primaire.

La consolidation de ces acquis demande un accompagnement plus attentif des élèves tout au long de leur scolarité. Le Ministère entend renforcer le suivi de l'assiduité, des redoublements, des abandons et du passage au niveau suivant, afin de mieux cibler les interventions dans les établissements et les territoires où les parcours restent fragiles. L'analyse des inscriptions à l'ENAFEP sera ainsi rapprochée des données scolaires par année d'études pour préparer les capacités d'accueil et orienter les appuis pédagogiques.

Au premier semestre 2026, la préparation de l'extension de la gratuité au CTEB s'est poursuivie sur la base de l'étude territoriale conduite dans les 662 sous-divisions et de la feuille de route présentée en décembre 2025. L'Annuaire fournit un repère sur l'offre existante : en 2023–2024, les septième et huitième années accueillaient **plus de 3,36 millions d'élèves**, tous secteurs confondus, dans 111 332 classes pédagogiques, dont 93 399 dans le public. Ces données devront être actualisées avec les services provinciaux pour distinguer les moyens nécessaires au fonctionnement des classes existantes de ceux à prévoir pour accueillir des élèves supplémentaires.

La poursuite de cette préparation associera la programmation des salles et des équipements à celle des enseignants, en tenant compte des disciplines, des horaires et des départs à la retraite. Ainsi, les **scénarios financiers** devront couvrir les investissements, les rémunérations, le fonctionnement des établissements et les coûts de transition sur plusieurs exercices. Le Ministère prépare ainsi un élargissement de la gratuité qui

préserve les moyens du primaire et assure aux élèves les conditions nécessaires pour poursuivre leur formation.

2.6. L'alimentation scolaire entre dans une préparation opérationnelle

La Stratégie nationale d'alimentation scolaire 2025–2030, validée en 2025, fournit le cadre du programme : gouvernance multisectorielle, qualité des repas, participation des communautés et suivi. Le jalon majeur de cette mise en œuvre opérationnelle a été franchi le **2 mars 2026** à l'EP Kifungu de Kalemie, dans la province du Tanganyika, lors du **lancement officiel du Programme national d'alimentation scolaire**, organisé à l'occasion de la Journée Africaine de l'Alimentation Scolaire. Présidée par la **Première Ministre, SE Mme Judith Suminwa Tuluka**, cette cérémonie solennelle a concrétisé la volonté du Gouvernement de lier la gratuité de l'enseignement au soutien nutritionnel. La présence d'une haute délégation gouvernementale – réunissant l'Éducation Nationale et Nouvelle Citoyenneté, le Plan, la Santé Publique et l'Agriculture, aux côtés du Programme Alimentaire Mondial (PAM) et de la MONUSCO – a illustré l'ancrage multisectoriel de la stratégie. Cet événement marque le passage de la phase de planification stratégique au déploiement progressif sur le terrain, affirmant l'alimentation scolaire comme un levier d'amélioration du rendement scolaire et d'impulsion de l'économie agricole locale.

Ainsi, la **phase pilote du programme gouvernemental a retenu 78 cantines scolaires** (primaire public), à raison de **trois par province administrative**. La portée institutionnelle de cette préparation tient à l'organisation d'un service régulier. Le modèle doit articuler les achats, le stockage, la préparation des repas, l'eau et l'hygiène, les responsabilités de la direction d'école et la participation des communautés. L'approvisionnement local offre une piste de coordination avec les acteurs économiques, sous réserve de la disponibilité des produits, de leur qualité et de la maîtrise des coûts. Les choix de menus et de la logistique doivent rester adaptés aux conditions de chaque implantation.

La mise en service sera préparée établissement par établissement, après vérification de l'eau disponible, des conditions d'hygiène et de stockage, de la préparation des équipes et du financement des approvisionnements. Le suivi distinguera les cantines équipées des unités servant régulièrement des repas. Il portera sur les jours de service, les repas distribués, les stocks, les interruptions et les dépenses, afin de corriger les difficultés et de préparer la suite du programme à partir de coûts documentés.

03 / CHAPITRE

Relier curriculum, apprentissages et évaluations



Scannage de feuilles de réponses. Crédit : Ministère EDU-NC.

Le Ministère poursuit l'amélioration des apprentissages en préparant ensemble l'évolution des programmes, des pratiques de classe et des évaluations. La validation du Cadre d'orientations curriculaires et les travaux consacrés aux pratiques enseignantes et aux acquis des élèves permettent de mieux orienter cet effort. Le semestre a également été marqué par la modernisation de la correction de l'Examen d'État, l'introduction de l'oral d'anglais et le diagnostic de l'enseignement technique et professionnel. Ces démarches visent à renforcer les compétences des élèves et à mieux les préparer à la poursuite des études comme à la vie professionnelle.

3.1. La révision curriculaire franchit un jalon national

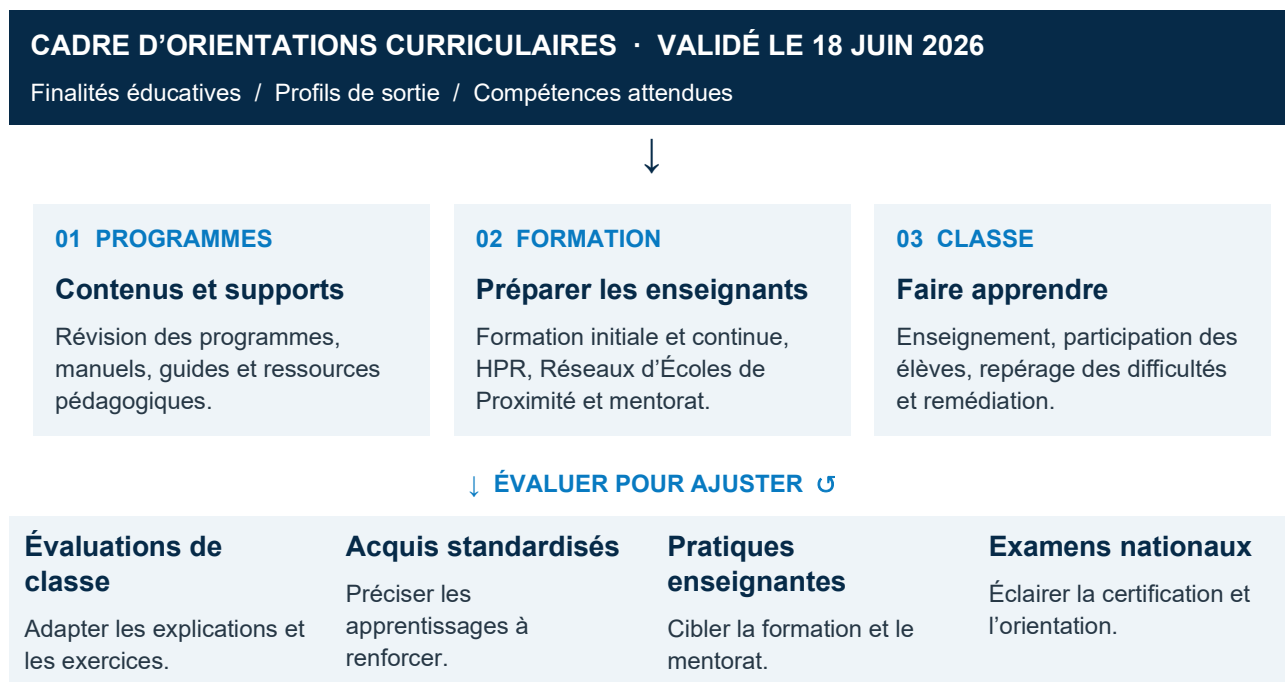
Depuis 2024, le Ministère a renforcé l'accompagnement pédagogique par la formation des éducateurs du préscolaire, les Réseaux d'Écoles de Proximité (REP), le mentorat et la mise à disposition de ressources. Le bilan de 2025 comprend notamment des REP opérationnels dans huit provinces, 50 enseignants et inspecteurs formés à l'utilisation des simulations scientifiques PhET et la distribution de manuels dans plus de 3 560 écoles du Kasaï.

Le 18 juin 2026, le Ministère a validé le Cadre d'orientations curriculaires (COC), conformément à l'engagement formulé en 2025. Élaboré sous la conduite de la DIPROMAD avec l'appui de l'UNESCO, ce cadre relie les finalités éducatives, les profils de sortie et les compétences attendues. Il fournit une référence commune pour coordonner la modernisation des programmes, de la formation des enseignants, des ressources pédagogiques et des évaluations.

Cette avancée contribue à la mise en œuvre de l'action 3 de l'axe 4.2.1 du Programme d'actions du Gouvernement, qui prévoit la révision des programmes et l'intégration de l'entrepreneuriat, de la citoyenneté, du patriotisme et du développement durable. Le COC prend également en compte le numérique, l'intelligence artificielle et la mémoire nationale. Ces orientations doivent permettre aux élèves de développer leurs connaissances et leur capacité à comprendre, raisonner, communiquer et résoudre des problèmes concrets.

La prochaine étape consistera à fixer les priorités de révision, à constituer les équipes de rédaction et à arrêter les procédures de validation. Le Ministère veillera à la progression des apprentissages entre les niveaux, à la charge des programmes et aux conditions réelles d'enseignement. L'adaptation des supports et la préparation des enseignants accompagneront la transition vers les nouveaux contenus, selon un calendrier permettant aux établissements et aux examens d'évoluer de manière coordonnée.

Figure 5 | Relier le curriculum, la formation et les évaluations



3.2. Observer l'enseignement pour mieux cibler l'accompagnement

Le 9 avril 2026, le Ministère a restitué, à travers la Cellule indépendante d'évaluation des acquis scolaires (CIEAS), les **résultats de l'enquête TEACH Secondary** conduite en 2025 avec l'appui du Projet d'apprentissage et d'autonomisation des filles (PAAF). L'observation de 855 enseignants dans 425 écoles, dont 60 % en milieu urbain et 40 % en milieu rural, a permis de mieux cerner les pratiques pédagogiques à renforcer. Le Ministère dispose ainsi d'éléments précis pour orienter le soutien aux enseignants dans les établissements concernés.

Ce travail complète l'enquête de référence du primaire publiée en novembre 2025, qui a porté sur 1 338 enseignants dans 440 écoles du Kasaï, du Kasaï-Central, du Kasaï-Oriental et de l'Ituri, soit neuf provinces éducationnelles. Les écoles du Sud-Kivu n'ont pu être couvertes pour des raisons de sécurité. Ces enquêtes établissent une situation de départ pour suivre l'évolution des pratiques dans les périmètres étudiés.

Le rapprochement des résultats par la CIEAS fait ressortir un point d'appui important : un climat de classe généralement respectueux. Il met également en évidence des besoins communs au primaire et au secondaire, notamment dans la vérification de la compréhension, les explications apportées aux élèves pour les aider à progresser, le développement du raisonnement, l'autonomie, la coopération et l'inclusion. Ces constats donnent un contenu concret aux priorités d'accompagnement : aider l'enseignant à comprendre pourquoi un élève se trompe, à ajuster son explication et à faire participer davantage les élèves au travail de la classe.

Le Ministère s'appuiera sur les résultats de ces enquêtes pour adapter les contenus de formation et mieux articuler les Réseaux d'Écoles de Proximité, le mentorat et les visites d'inspection. Cet accompagnement tiendra également compte du nombre d'élèves dans les classes. En 2023–2024, les effectifs et les classes recensés dans l'Annuaire correspondent à une moyenne de 51,4 élèves par classe en première année du primaire, contre 27,3 en sixième année, dans les établissements publics et privés. Le Ministère entend porter une attention particulière aux premières années, en aidant les enseignants à organiser le travail de la classe, à faire participer les élèves et à repérer leurs difficultés dès le début des apprentissages.

La préparation collective des leçons, l'observation en classe et les échanges entre enseignants seront privilégiés pour travailler sur ces difficultés. Les directions d'école seront associées à l'organisation du temps pédagogique et à l'utilisation des ressources disponibles. Les visites permettront de préciser les besoins en supports et en encadrement, de convenir des suites à donner avec les responsables d'établissement et de vérifier leur mise en œuvre lors de l'accompagnement suivant.

Tableau 4 | Deux enquêtes de référence pour orienter l'accompagnement

Périmètre observé en 2025	Couverture	Usage dans le suivi de la qualité
Primaire · CIEAS / PEQIP	1 338 enseignants ; 440 écoles ; quatre provinces administratives.	Situation de départ pour cibler la formation et la supervision dans le champ étudié.
Secondaire · CIEAS / PAAF	855 enseignants ; 425 écoles ; restitution le 9 avril 2026.	Analyse des pratiques et préparation d'un accompagnement pédagogique ciblé.

Les enquêtes ont des champs et des instruments propres. Leurs effectifs ne sont pas additionnés pour construire un taux national de qualité. [13,35,36]

3.3. Une mesure des acquis complémentaire des examens

Au premier semestre 2026, le Ministère a poursuivi, à travers la Cellule indépendante d'évaluation des acquis scolaires (CIEAS), la mise en œuvre de la **deuxième Évaluation nationale des acquis scolaires (ENAS)**. Préparée depuis 2025, cette opération concerne les élèves de **deuxième, quatrième et sixième années du primaire**. Les travaux du semestre ont porté sur la préparation des superviseurs, l'organisation des tests et la programmation de leur administration dans les écoles sélectionnées, avec des opérations de terrain prévues en mai et au début de juin.

En juillet 2026, le Ministère a confirmé l'achèvement de la collecte auprès de **plus de 20 760 élèves dans 346 écoles**, avec la mobilisation de **1 038 administrateurs de tests et de 77 superviseurs nationaux**. Les travaux entraient alors dans la phase d'analyse des données pour établir les niveaux de maîtrise des compétences évaluées.

Avec cette évaluation, le Ministère renforce sa capacité à identifier les apprentissages à consolider aux différentes étapes du primaire. Les résultats serviront à préciser les priorités pédagogiques et à mieux orienter les appuis aux écoles. Leur exploitation complétera celle des évaluations de classe, des observations des pratiques enseignantes et des examens nationaux, chacun de ces dispositifs apportant des informations utiles à des décisions différentes.

Tableau 5 | Utiliser les évaluations pour améliorer l'enseignement

Source	Informations recueillies	Utilisation prévue
Évaluations de classe	Difficultés rencontrées par les élèves dans les apprentissages en cours.	Adapter les explications, les exercices et les activités de remédiation.
Évaluation standardisée des acquis	Niveaux de maîtrise des compétences aux étapes du primaire couvertes par l'enquête.	Définir les priorités pédagogiques et orienter les appuis en fonction des besoins identifiés.
Observation des pratiques enseignantes	Pratiques à consolider et besoins d'accompagnement des enseignants.	Adapter le mentorat, la formation continue et la supervision pédagogique.
Examens nationaux	Résultats des candidats, répartition entre options et disparités territoriales.	Améliorer les épreuves, accompagner l'orientation et éclairer la révision de l'offre de formation.

Lecture analytique des fonctions complémentaires de l'évaluation.

Au second semestre, la priorité sera d'achever l'analyse et de préparer la restitution des résultats aux provinces, aux inspecteurs et aux équipes chargées des programmes. L'examen des réponses aux tests, des compétences évaluées et des critères de correction devra permettre de préciser les difficultés d'apprentissage et les réponses pédagogiques à y apporter. Le Ministère entend ainsi mettre ces données au service de la révision des programmes, de la formation des enseignants et de la remédiation dans les écoles.

3.4. Moderniser l'Examen d'État

Au premier semestre 2026, le Ministère a poursuivi la modernisation de l'Examen d'État en **renforçant le traitement décentralisé des copies et la transmission numérique des données**. Cette évolution prolonge les avancées de 2025, notamment l'introduction des diplômes électroniques, ou e-diplômes, qui a ouvert un accès direct aux titres scolaires et simplifié leur vérification. Le Ministère inscrit ces améliorations dans un même objectif : assurer une certification fiable et faciliter les démarches des candidats et des familles.

La session ordinaire de l'Examen d'État et du Jury national du cycle court s'est tenue du 22 au 25 juin 2026. Pour en assurer le traitement, le Ministère a mobilisé **sept centres de scannage**, situés à Kinshasa, Lubumbashi, Mbuji-Mayi, Gemena, Butembo, Kisangani et Tshikapa. La **transmission numérique des fiches de points scolaires et de notes de hors-session, E13 et E80**, a atteint **99,85 %**, tandis que les constats d'absence ont été transmis quotidiennement pendant les épreuves. Cette organisation rapproche le traitement des copies des provinces tout en maintenant la consolidation nationale des résultats.

Les premières publications ont commencé le **27 juin, quarante-huit heures après la fin des épreuves, un record !** La publication nationale s'est achevée en juillet, sur une période d'environ **treize jours**. Cette réduction des délais permet aux candidats de connaître plus rapidement leurs résultats et de préparer la poursuite de leurs études.

L'accès aux résultats s'accompagne désormais d'un service numérique de délivrance des diplômes. La **plateforme Diplome.cd** permet aux candidats de consulter leurs résultats et aux lauréats d'accéder à leur **e-diplôme**, de le télécharger et de le partager, notamment à partir de l'application mobile. Lancé en 2025 et poursuivi en 2026, ce dispositif facilite l'accès au document sans attendre sa remise matérielle. La sécurisation des données par la technologie blockchain et la vérification par code QR soutiennent l'authentification des titres auprès des universités et des autres institutions. Le Ministère entend ainsi simplifier les démarches de poursuite d'études, en RDC comme à l'étranger, tout en renforçant la confiance dans les diplômes délivrés

Figure 6 | Participation et résultats de la session 2026

CYCLE LONG · EXETAT	CYCLE COURT · JUNACYC
1 082 764 candidats	6 237 candidats
Dont 483 850 filles, soit 44,7 %.	Dont 1 099 filles, soit 17,6 %.
855 347 lauréats.	5 293 lauréats.
Taux de réussite arrondi : 79 %.	Taux de réussite arrondi : 85 %.

Source : rapport consolidé de l'Inspection générale. La participation concerne la session de juin 2026. Les effectifs définitifs de lauréats et les taux de réussite ont été consolidés après le 30 juin et sont présentés comme un complément au bilan de la session.

Avant toute extension du dispositif, le Ministère fera établir un bilan des sept centres de scannage, portant sur les volumes traités, les délais, les interruptions, les anomalies et les besoins de maintenance. Ce bilan précisera les corrections et les investissements nécessaires pour la session suivante. Le suivi du service des e-diplômes portera également sur l'accès des candidats, le traitement des erreurs signalées et les demandes de vérification des titres.



EXAMEN D'ÉTAT 2026

7 centres

Kinshasa, Lubumbashi, Mbuji-Mayi, Gemena, Butembo, Kisangani et Tshikapa.

99,85 %

Transmission numérique des fiches E13 et E80.

48 heures

Entre la fin des épreuves et les premières publications du 27 juin.

Centre national de correction — antenne du Haut-Katanga. Crédit : Ministère EDU-NC.

3.5. L'oral d'anglais : renforcer les compétences et l'ouverture internationale

Le Ministère a introduit **l'épreuve orale d'anglais à l'Examen d'État 2026**, une innovation pédagogique majeure de cette session. Organisée du 6 au 9 mai pendant la hors-session, elle a concerné l'ensemble des options des Humanités, selon les instructions diffusées par l'Inspection générale dès novembre 2025. Elle évalue la compréhension, l'expression et l'interaction orales dans une langue déjà inscrite aux programmes.

En intégrant ces compétences à la certification, le Ministère entend encourager une pratique plus régulière de l'anglais en classe. Il veut aussi mieux préparer les jeunes aux études supérieures et à la vie professionnelle, en leur donnant les moyens d'accéder aux ressources scientifiques et techniques, de suivre les évolutions technologiques et de travailler avec des interlocuteurs d'autres pays.

Le **Cadre d'orientations curriculaires**, validé le 18 juin 2026, conforte cette démarche et précise la progression attendue : des bases d'anglais oral au cycle terminal de l'éducation de base, puis des compétences plus développées de compréhension, d'exposé et d'échange dans les Humanités générales. Dans les filières techniques et professionnelles, l'apprentissage doit être lié aux situations de travail, comme comprendre une consigne, présenter un produit ou expliquer une procédure.

Le COC ouvre également la perspective d'un enseignement de l'anglais dès le primaire, rejoignant une préoccupation exprimée dans le débat parlementaire. Sa mise en œuvre devra être préparée avec les programmes, les ressources pédagogiques et la formation des enseignants. Cette orientation s'inscrit dans une approche plurilingue qui préserve la place des langues nationales et de la maîtrise du français, tout en élargissant les possibilités de communication des élèves.

Pour consolider la réforme, le Ministère s'appuiera sur le bilan de cette première session afin d'améliorer la préparation des élèves et l'accompagnement des enseignants et des examinateurs. L'harmonisation des grilles d'évaluation et la mise à disposition de supports adaptés aux niveaux et aux options seront prioritaires. Une attention particulière sera portée aux établissements les moins dotés, afin que les exigences de l'examen s'accompagnent de possibilités réelles d'apprentissage pour tous les candidats.

3.6. L'ETP : préparer une offre de formation plus pertinente

Au premier semestre 2026, le Ministère a engagé l'**élaboration de la Stratégie nationale de l'enseignement technique et professionnel (ETP)** pour mieux préparer les jeunes aux métiers et aux besoins de développement du pays. Instruite en janvier 2026, cette démarche s'inscrit dans le Programme d'actions du Gouvernement 2024–2028 et le Plan Quinquennal 2024–2029. Elle vise à renforcer la qualité et l'accessibilité des formations, ainsi que les possibilités d'insertion professionnelle et de poursuite d'études qu'elles offrent aux élèves.

Le Ministère a institué la commission d'élaboration par l'arrêté du 6 mars 2026. La préparation des travaux repose sur un comité technique présidé par le Directeur-Chef de service de la DAETP et sur un secrétariat technique présidé par un conseiller du Cabinet. Le dispositif mobilise également l'Inspection générale et les services provinciaux. La feuille de route organise le processus sur neuf mois, de mars à novembre 2026 : mise en place de la commission et collecte des données, analyse et rédaction, puis validation et finalisation. Elle prévoit un cadre de résultats, un chiffrage des besoins et un plan de mise en œuvre pluriannuel pour préparer l'exécution de la future stratégie.

Pour préparer la future stratégie à partir des réalités du terrain, le Ministère a conduit **neuf missions de diagnostic en mai 2026 dans huit provinces**, avec l'appui technique et financier de l'UNICEF. Les visites d'établissements et les échanges avec les enseignants, les apprenants et les acteurs économiques ont permis de recueillir des informations sur les conditions de formation et les besoins en compétences dans plusieurs bassins d'emploi du pays.

Tableau 6 | Les secteurs économiques retenus pour le diagnostic

Secteur prioritaire	Provinces concernées
Bâtiment, travaux publics et industrie de transformation	Kinshasa
Logistique et transport	Kongo Central
Industrie minière	Haut-Katanga et Lualaba
Agriculture	Kwilu, Kasaï et Kasaï-Oriental
Pêche et forêts	Tshopo

Source : Diagnostic national du sous-secteur de l'ETP, missions de mai 2026, synthèse consolidée en juillet.

Les constats recueillis font ressortir un intérêt réel des jeunes pour les formations techniques et l'existence de compétences enseignantes sur lesquelles la réforme peut s'appuyer. Ils signalent également des besoins récurrents de modernisation des ateliers, de renforcement de la formation des enseignants et de structuration des partenariats avec les entreprises. Les inégalités territoriales d'accès et la faible présence des filles dans certaines filières appellent une attention particulière dans la préparation de l'offre.

La synthèse de ces missions, consolidée en juillet 2026, alimentera les travaux du second semestre. Le Ministère en approfondira l'exploitation avec les acteurs du secteur pour préciser les priorités de réforme et d'investissement. La concertation, le chiffrage des besoins et la définition des indicateurs de suivi prépareront les étapes de validation de la stratégie et l'élaboration de son plan de mise en œuvre pluriannuel, conformément à la feuille de route.

04 / CHAPITRE

Professionnaliser les enseignants et sécuriser leur gestion



Séance de formation sur poste informatique. Crédit : PAAF.

La qualité de l'enseignement repose sur des personnels préparés au métier, accompagnés dans leur pratique et reconnus dans leurs droits. Au premier semestre 2026, le Ministère a validé les instruments de formation et poursuivi le suivi des Humanités pédagogiques renouvelées. Il a également engagé les corrections de rémunération et conduit une première harmonisation des fichiers de paie avec le Ministère du Budget. Les travaux sur le statut et la préparation des départs à la retraite prolongent cet effort. Le dialogue avec les représentants des enseignants accompagne leur mise en œuvre et le traitement des engagements encore en attente.

Tableau 7 | Les enseignants et éducateurs en 2023–2024

Niveau d'enseignement	Ensemble des enseignants ou éducateurs	Dont femmes	Part des femmes
Préscolaire	41 855	39 603	94,6 %
Primaire	585 435	198 507	33,9 %
Secondaire	635 463	104 729	16,5 %

Source : Annuaire 2023–2024, public et privé, pourcentages recalculés ; effectifs distincts de la paie de l'État.

4.1. Des instruments de formation validés et une expérimentation suivie

La réforme de la formation des enseignants du primaire concerne à la fois la préparation des futurs enseignants et le perfectionnement des personnels en fonction. Selon l'Annuaire 2023–2024, 530 074 enseignants, soit 90,54 % des effectifs du primaire, public et privé confondus, relèvent de la catégorie D6, définie comme le « diplôme de six ans pédagogique ». Le Ministère entend renforcer la préparation pratique au métier et permettre aux enseignants de continuer à développer leurs compétences au cours de leur carrière.

Depuis 2024, le Ministère a engagé le recrutement basé sur le mérite, développé la formation continue et préparé les **Humanités pédagogiques renouvelées (HPR)**. Les travaux ont notamment porté sur l'organisation des stages, les compétences des formateurs et l'accompagnement dans les établissements. Le projet EFFICACE soutient cette démarche ; il est exécuté par l'UNESCO et financé par le Partenariat mondial pour l'éducation (GPE) à travers l'Agence française de développement (AFD).

En janvier 2026, le Ministère a validé les instruments qui organisent cette réforme. Annoncée le 31 janvier, cette validation a porté sur le cadre de référence de la formation initiale pour les six premières années

de l'éducation de base, les documents de fonctionnement des HPR, la politique de formation continue et son cadre national de certification. Les établissements de formation et les services chargés de leur accompagnement disposent ainsi de références communes pour organiser les parcours et reconnaître les acquis professionnels. Le Ministère poursuivra leur mise à disposition auprès des formateurs et des inspecteurs et accompagnera leur utilisation dans les établissements.

Tableau 8 | Des instruments complémentaires pour la profession enseignante

Instrument	Fonction dans la réforme
Référentiel professionnel de compétences	Définir les compétences attendues dans l'enseignement, l'évaluation, l'inclusion et la responsabilité professionnelle.
Cadre de formation initiale et instruments des HPR	Organiser la préparation au métier, les exigences de formation et les modalités de fonctionnement de l'expérimentation.
Politique de formation continue	Structurer l'accompagnement au plus près des écoles et son pilotage, avec des ressources adaptées.
Cadre national de certification de la formation continue	Organiser la reconnaissance des acquis professionnels et la cohérence des parcours de formation.

La politique de formation continue privilégie les **structures de proximité** — cellules de base, unités pédagogiques, REP et centres de ressources — et précise le rôle du pilotage institutionnel. Le changement attendu est de relier la formation aux difficultés effectivement rencontrées dans l'enseignement, avec des activités régulières et un accompagnement professionnel. Les observations de la CIEAS offrent une base pour choisir ces priorités.

Une première cohorte de **12 établissements HPR**, située en **Équateur, au Kongo-Central et au Kasai**, avait démarré à la rentrée 2025–2026. Le 4 mai 2026, les **résultats de l'évaluation de base des HPR, des écoles témoins et des écoles primaires d'application** ont été validés et diffusés. L'exercice a porté sur les conditions de formation, les pratiques des formateurs, la professionnalisation, les compétences des élèves-maîtres et la gouvernance. Il établit un point de départ pour suivre la réforme.

Le Ministère utilisera les résultats de l'évaluation pour préparer, avec les douze établissements, les appuis aux formateurs, aux stages et aux écoles primaires d'application. Les besoins seront hiérarchisés et intégrés à leur accompagnement. La préparation d'une extension tiendra compte de la disponibilité des équipes, des lieux de stage et des moyens de fonctionnement nécessaires à la formation des futurs enseignants.

4.2. Régulariser la prime de gratuité et sécuriser la rémunération des enseignants

Le Ministère poursuit l'amélioration de la situation des enseignants en veillant à la bonne application des mesures de rémunération et au respect de leurs droits. Cette action prolonge les avancées de 2025 : prise en charge de 5 000 nouveaux enseignants, accompagnement de 1 300 départs à la retraite et augmentation de la rémunération de 100 000 francs congolais. La **fiabilité de la paie reste une priorité** pour que ces engagements se traduisent dans les montants effectivement perçus.

Au premier semestre 2026, le Ministère a engagé la **correction des anomalies apparues lors du transfert de la prime de gratuité de la rubrique « frais de fonctionnement » vers la rémunération**. En janvier, des ponctions injustifiées avaient affecté 32 732 enseignants du primaire. L'audit du fichier de paie conduit par la DINACOPE a permis d'identifier les situations concernées et d'engager leur régularisation sur la base de la mise à jour de décembre 2025.

À compter de la paie d'avril 2026, 23 675 enseignants dont la prime était inférieure à 80 000 francs congolais ont bénéficié d'un relèvement. L'examen du fichier a également porté sur les enseignants privés de cette prime et sur les agents qui la percevaient sans y être éligibles. Le Ministère associe ainsi la correction des sous-paiements et des omissions à la suppression des versements indus.

Tableau 9 | Régularisations de la prime de gratuité et corrections du fichier de paie

Situation traitée	Effectif concerné	Mesure prise
Enseignants du primaire affectés par les ponctions de janvier	32 732	Régularisation engagée à partir de la situation de paie de décembre 2025.
Enseignants percevant une prime inférieure à 80 000 FC	23 675	Relèvement de la prime à compter d'avril 2026.
Enseignants ne bénéficiant pas de la prime de gratuité	621	Intégration au dispositif de la prime.
Agents du maternel et du secondaire percevant indûment la prime	470	Suppression du bénéfice de la prime de gratuité.
Agents administratifs introduits dans le fichier hors des procédures établies	148	Retrait du fichier de paie.

Les effectifs correspondent à des opérations distinctes et ne s'additionnent pas.

La poursuite de ce travail vise à **protéger les droits des enseignants et à sécuriser l'utilisation des crédits de rémunération**. Le Ministère entend vérifier le maintien des corrections dans les paies successives, suivre leur traduction dans les versements et traiter les réclamations encore en suspens. Les changements de rubrique ou de circuit sont accompagnés d'une vérification préalable des fichiers et des situations individuelles, en coordination avec les services chargés de la rémunération. L'objectif est de prévenir la réapparition des erreurs et d'assurer aux enseignants une paie conforme à leurs droits.

4.3. Une première harmonisation des fichiers pour accélérer et fiabiliser la paie des enseignants

En juin 2026, le Ministère a conduit une **première harmonisation des données entre la DINACOPE et la Direction de Suivi et Exploitation des Opérations de Rémunération (DSEOR) du Ministère du Budget**. Cette démarche a permis aux deux administrations d'établir des références communes pour l'identification des établissements, le rattachement des enseignants à leur entité de paie et le traitement des éléments de rémunération. Elle répond à une difficulté persistante depuis la bancarisation des salaires : faire correspondre les informations administratives du personnel avec celles utilisées pour calculer et préparer sa paie.

Jusqu'alors, les différences de formats, de codification et d'organisation des bases compliquaient les échanges entre les deux services. Le traitement du fichier transmis par la DINACOPE nécessitait des rapprochements supplémentaires, qui ralentissaient son intégration et augmentaient les risques d'erreur. Les travaux de juin ont porté directement sur ces difficultés : harmonisation des identifiants des établissements, correspondance avec les entités de rémunération et alignement des rubriques de salaire, de primes, d'indemnités et de retenues. Les deux services disposent ainsi de règles partagées pour traiter les mêmes situations individuelles et rapprocher leurs calculs de rémunération.

Dans le prolongement de ce travail, **l'intégration du fichier de la DINACOPE dans le traitement de la paie assuré par la DSEOR a été automatisée**. La réduction du délai consacré à cette étape a contribué à avancer le paiement des enseignants. Le bénéfice est concret pour les personnels et leurs familles : une rémunération disponible plus rapidement.

L'harmonisation doit également permettre qu'une mutation, une correction de prime ou une modification régulièrement autorisée soit prise en compte de manière concordante dans les deux bases. Pour organiser ce suivi, la DINACOPE et la DSEOR ont adopté un calendrier mensuel commun, qui fixe les périodes de transmission, d'intégration et de validation des mises à jour.

Cette réforme contribue à l'axe 5.1.1 du Programme d'actions du Gouvernement, consacré à l'amélioration de la gestion des ressources humaines de l'État. Elle en traduit les orientations relatives à l'intégration des systèmes de gestion et au contrôle de la régularité des actes administratifs, avec une finalité directement perceptible par les enseignants : une paie plus rapide, plus fiable et mieux suivie.

4.4. Consolider le dialogue social et accompagner les carrières

La mise en place de la Commission interministérielle chargée du suivi des recommandations de Bibwa constitue un acquis majeur de la période 2024–2025. Créée par arrêté interministériel du 7 octobre 2024, à la suite des assises Gouvernement–Banc syndical d'août 2024, elle a tenu sa première plénière du 17 au 22 avril 2025. Le Ministère dispose ainsi, avec les autres administrations concernées et les représentants des enseignants, d'un cadre commun pour examiner l'exécution des accords et poursuivre le traitement des questions de rémunération, de carrière et de protection sociale.

Au premier semestre 2026, le Ministère a poursuivi les travaux issus de cette concertation, notamment sur la régularisation administrative, la fiabilisation de la paie et la préparation du statut particulier des enseignants. Il a également porté auprès du Ministère du Budget, par une correspondance du 6 mai 2026, les préoccupations relatives à la représentation syndicale et aux conditions de participation aux travaux de la Commission. Cette démarche traduit la volonté de donner aux représentants des enseignants une place effective dans le suivi des engagements qui les concernent.

Le dialogue dispose désormais d'un point d'appui institutionnel plus solide pour rapprocher les préoccupations exprimées par les syndicats du travail des services compétents. Le Ministère reconnaît que les engagements encore en attente et les délais d'exécution continuent de susciter des préoccupations légitimes. Il entend consolider cette relation par l'écoute, le respect du rôle des organisations syndicales et une information précise sur les mesures exécutées comme sur les difficultés à résoudre. La confiance se renforce à mesure que les décisions convenues améliorent effectivement la situation des enseignants.

Sur le plan des carrières, le Ministère a poursuivi l'élaboration du **projet de décret portant statut particulier du personnel des établissements publics d'enseignement maternel, primaire et secondaire**. Une transmission a été effectuée le 24 juin 2026 pour poursuivre son examen au niveau gouvernemental. Ce projet vise à mieux reconnaître les spécificités du métier, à rendre les perspectives de carrière plus lisibles et à renforcer la protection des personnels. Son aboutissement demeure une priorité du dialogue avec les administrations concernées et les partenaires sociaux.

Le 17 février 2026, **le Ministère a signé avec la Caisse nationale de sécurité sociale des agents publics une convention organisant les échanges de données et la coordination des opérations de mise à la retraite**. Avec les appuis du PREACE et d'EFFICACE, il a engagé la vérification des listes dans huit provinces et constitué trois cohortes totalisant **4 816 enseignants**. À la clôture du semestre, des vérifications complémentaires restaient nécessaires et la mise en paiement des indemnités et des pensions correspondantes restait à engager. La suite du processus portera sur l'achèvement des vérifications, la formalisation des actes et la confirmation des financements nécessaires. La programmation des départs sera rapprochée des besoins de remplacement dans les établissements afin de préserver la continuité des cours.

Le Ministère maintient la concertation avec les syndicats comme une composante de sa politique de gestion des personnels, avec une double responsabilité : améliorer les conditions de vie et de travail des enseignants et préserver la continuité du service éducatif.

05 / CHAPITRE

Renforcer le pilotage, le financement et la gouvernance numérique



Lancement du Segment politique de haut niveau sur le financement de l'éducation et de la formation, avril 2026. Crédit : Ministère EDU-NC.

Le Ministère renforce les moyens de ses services pour mieux connaître les besoins des établissements et y répondre. La mise à disposition de l'application e-SIGE et le démarrage de l'impression des bulletins au sein de l'Inspection générale en sont deux réalisations du semestre, tandis que l'adoption de la politique TICEF encadre le développement des usages numériques. Leur consolidation demande des approvisionnements réguliers, des équipes accompagnées et des financements prévisibles. La coordination avec les administrations financières et les partenaires doit permettre de mieux exécuter les investissements et de préparer la continuité des services au-delà de la durée des projets.

5.1. Une gouvernance sectorielle à la mesure des réformes

Depuis 2024, le Plan Quinquennal a servi de référence à la programmation ministérielle. Les rapports antérieurs recensent le développement d'outils de rapportage provincial, le suivi des missions d'inspection, la révision des procédures d'agrément, les travaux sur le cadre organique et la coordination des projets. Ces instruments répondent à un besoin commun : rendre les responsabilités, les décisions et leur exécution plus lisibles dans un système organisé à plusieurs niveaux. Les axes 5.1.2 et 5.1.3 du PAG rattachent cette démarche à la modernisation de l'administration, à la simplification des procédures et à l'innovation dans les services publics.

La cohérence d'ensemble se joue dans l'articulation entre le Cabinet, le Secrétariat général, l'Inspection générale, la DINACOPE, les directions techniques et les services provinciaux. Les partenaires et les unités de projet apportent des moyens et des expertises supplémentaires. Le pilotage doit organiser leurs contributions autour des missions publiques, avec des données et des calendriers compatibles, tout en respectant les responsabilités propres à chaque structure.

Le **Segment de haut niveau sur le financement durable de l'éducation et de la formation**, organisé à Kinshasa du 28 au 30 avril 2026, a donné à cette question une portée gouvernementale et sectorielle. Ouverts par la Première Ministre, il a réuni les autorités et les partenaires autour de la soutenabilité, de la gestion des ressources et de la préparation du cadre sectoriel intérimaire 2026–2030. La **Déclaration de Kinshasa du 30 avril** formule une orientation collective.

Dans le prolongement de la Déclaration de Kinshasa, le Ministère préparera sa contribution au cadre sectoriel intérimaire en précisant les interventions prioritaires, leurs coûts et les financements à mobiliser. Ce travail réunira les directions techniques et les équipes de projets afin de présenter des propositions communes aux arbitrages sectoriels et budgétaires.

5.2. Renforcer le SIGE et automatiser la production statistique

Au premier semestre 2026, le Ministère a finalisé l'application e-SIGE destinée à la production automatisée des annuaires statistiques, avec l'appui du Projet d'équité et de renforcement du système éducatif (PERSE). L'application, fonctionnelle, a été livrée à la Direction de l'information pour la gestion de l'éducation (DIGE), après un transfert de compétences. Cette réalisation renforce les moyens dont disposent les services pour traiter les données scolaires et préparer les publications nationales.

Le travail a également porté sur la fiabilité des informations utilisées. En janvier et février, les équipes ont poursuivi l'encodage des questionnaires des années scolaires 2022–2023 et 2023–2024. Les données issues de l'application ont ensuite été rapprochées de celles traitées manuellement par la DIGE, afin de corriger les écarts avant leur consolidation. Ces travaux ont contribué à la production de l'**Annuaire 2023–2024**, présenté au Cabinet le 5 juin 2026 et validé par la Ministre d'État. Pour l'édition 2022–2023, un groupe de travail réunissant la DIGE, l'Institut national de la statistique et l'UNESCO a été mis en place pour poursuivre l'apurement des données et préparer la validation.

Pour rapprocher la collecte des établissements, le Ministère a renforcé les moyens informatiques des services avec l'appui du PERSE : un serveur avec onduleur, 800 ordinateurs et leurs accessoires, ainsi que 11 000 tablettes accompagnées de blocs d'alimentation. Au 30 juin, les tablettes avaient été acheminées vers les provinces éducationnelles ; leur paramétrage restait à effectuer avant leur remise aux sous-directions provinciales.

Au second semestre, la priorité sera de mettre les tablettes en service et d'accompagner les agents chargés de la collecte. La DIGE suivra séparément les équipements acheminés, paramétrés, remis aux utilisateurs et effectivement utilisés pour transmettre les questionnaires. Ce suivi permettra de localiser les difficultés techniques et les besoins d'assistance. Il entend ainsi rendre les statistiques disponibles plus tôt pour préparer la carte scolaire, déterminer les besoins d'encadrement et programmer les investissements. Pour donner une idée de l'étendue du travail, rappelons que le secteur compte 60 provinces éducationnelles et 662 sous-divisions.

Le Ministère préparera également le rapprochement de ces données avec les informations sur les personnels et les ressources affectées aux écoles. Il s'appuiera notamment sur les correspondances établies en juin entre la DINACOPE et la DSEOR du Ministère du Budget pour identifier les établissements et leur rattachement aux entités de paie. Chaque service conservera la responsabilité de valider les informations relevant de sa compétence.

5.3. La politique TICEF est adoptée au niveau gouvernemental

Le 12 juin 2026, le Conseil des Ministres a adopté la **Politique nationale des technologies de l'information et de la communication pour l'éducation et la formation (TICEF)**. Cette décision établit un cadre de référence commun à plusieurs sous-secteurs de l'éducation et de la formation. Elle constitue un jalon institutionnel distinct de la préparation du texte et de son application dans les établissements.

Les travaux du cadre TICEF répondent à la diversité des usages déjà engagés : formation à distance, ressources pédagogiques, examens, certification, gestion et statistiques. Les orientations mettent l'accent sur l'interopérabilité, la protection des données, l'accessibilité et la continuité des apprentissages. Elles privilégient également des modalités utilisables avec une faible connectivité, la maintenance locale et l'appréciation du coût total de possession.

L'intérêt de ce cadre est de rendre les choix numériques comparables. Un projet peut être examiné à partir du besoin auquel il répond, des utilisateurs qu'il peut effectivement atteindre et des moyens requis pour durer. La disponibilité de l'énergie, des compétences d'administration et d'assistance, des contenus et des pièces de remplacement entre ainsi dans l'analyse de l'investissement. Cette approche permet d'éviter qu'un équipement livré reste inutilisé ou qu'une application crée un circuit supplémentaire de saisie. Rappelons que selon l'Annuaire 23-24, seuls 10,6 % des écoles primaires déclarent disposer de l'électricité.

Tableau 10 | Des exigences communes pour les investissements numériques

Exigence	Question de mise en œuvre
Utilité pédagogique ou administrative	<i>Quel apprentissage, quel service ou quel délai le dispositif doit-il améliorer ?</i>
Accès et continuité	<i>Peut-il être utilisé dans les écoles à faible connectivité, avec des modalités hors ligne et des supports complémentaires ?</i>
Interopérabilité et maîtrise des données	<i>Comment échange-t-il avec les référentiels existants, selon quelles responsabilités et quelles règles de protection ?</i>
Durabilité	<i>Qui assure la maintenance, l'assistance, les mises à jour et le financement après la phase de projet ?</i>
Évaluation	<i>Quels éléments permettront de vérifier l'utilisation, la qualité du service et les difficultés rencontrées ?</i>

Lecture opérationnelle des orientations TICEF. L'adoption de la politique ouvre l'organisation progressive de son application ; elle ne signifie pas que tous les systèmes sont déjà intégrés. ^[7,20]

L'intelligence artificielle s'inscrit dans ce cadre. Les usages éducatifs doivent être reliés aux programmes, adaptés à l'âge et placés sous une responsabilité pédagogique. La capacité à évaluer une réponse, à vérifier ses sources et à préserver l'effort intellectuel de l'élève importe autant que l'accès à l'outil. Le COC et la politique TICEF fournissent ainsi deux références complémentaires : les objectifs d'apprentissage et les conditions de gouvernance des technologies.

Pour appliquer cette politique, le Ministère précisera les responsabilités de gestion, d'assistance et de maintenance des dispositifs déjà engagés, notamment l'e-SIGE, les services d'examens et e-diplomes, et les plateformes de formation. Les besoins de financement récurrent et de protection des données seront examinés avec les services concernés. Les nouveaux investissements seront préparés à partir des usages attendus et des conditions d'énergie et de connectivité des établissements.

5.4. Produire les bulletins scolaires et améliorer leur distribution



Conditionnement de bulletins scolaires pour acheminement. Crédit : Ministère EDU-NC.

Au premier semestre 2026, le Ministère a mis en œuvre l'impression des bulletins scolaires au sein de l'Inspection générale, avec l'accord de la Première Ministre. Préparée dès 2025, cette réorganisation vise à réduire les coûts, à mieux maîtriser les délais et à doter le secteur d'une capacité de production durable. Elle répond à une attente des établissements et des familles : disposer à temps des documents nécessaires pour communiquer les résultats des élèves et préparer la poursuite de leur scolarité.

En 2024, la production reposait sur des prestataires extérieurs, avec des difficultés persistantes d'exécution des commandes. En 2025, le Ministère a privilégié un appel d'offres ouvert pour renforcer la concurrence. Le

marché conclu portait sur 30,9 millions de bulletins, pour un montant d'environ 9 millions de dollars américains, toutes taxes comprises. Les délais de passation, les recours et les difficultés de livraison ont toutefois retardé la disponibilité des documents définitifs. Le recours aux bulletins provisoires a permis de maintenir la communication des résultats. Au premier semestre 2026, le Ministère a poursuivi le contrôle des quantités réceptionnées et le suivi des livraisons restantes de cette campagne.

Pour l'année scolaire 2025–2026, le choix de confier l'impression à l'Inspection générale donne au Ministère une maîtrise plus directe de l'organisation de la production. L'estimation initiale des équipements et des intrants s'élevait à environ 4 millions de dollars américains. L'acquisition de machines utilisables sur plusieurs campagnes doit contribuer à maîtriser les dépenses. Le bilan financier devra établir le coût complet de la production et de la distribution, à périmètre comparable, pour mesurer les économies effectivement réalisées.

La production et les premiers acheminements ont été engagés pendant le semestre. Au 30 juin 2026, l'impression et la distribution des bulletins scolaires étaient en cours : l'Inspection générale faisait état d'un approvisionnement des provinces pour le préscolaire, le cycle professionnel et les classes terminales, tandis qu'il était relevé une production cumulée de 2 533 135 bulletins du primaire. Ce volume correspond aux bulletins produits, plastifiés et entreposés ; le bilan des remises effectives aux écoles reste à rapprocher des réceptions provinciales.

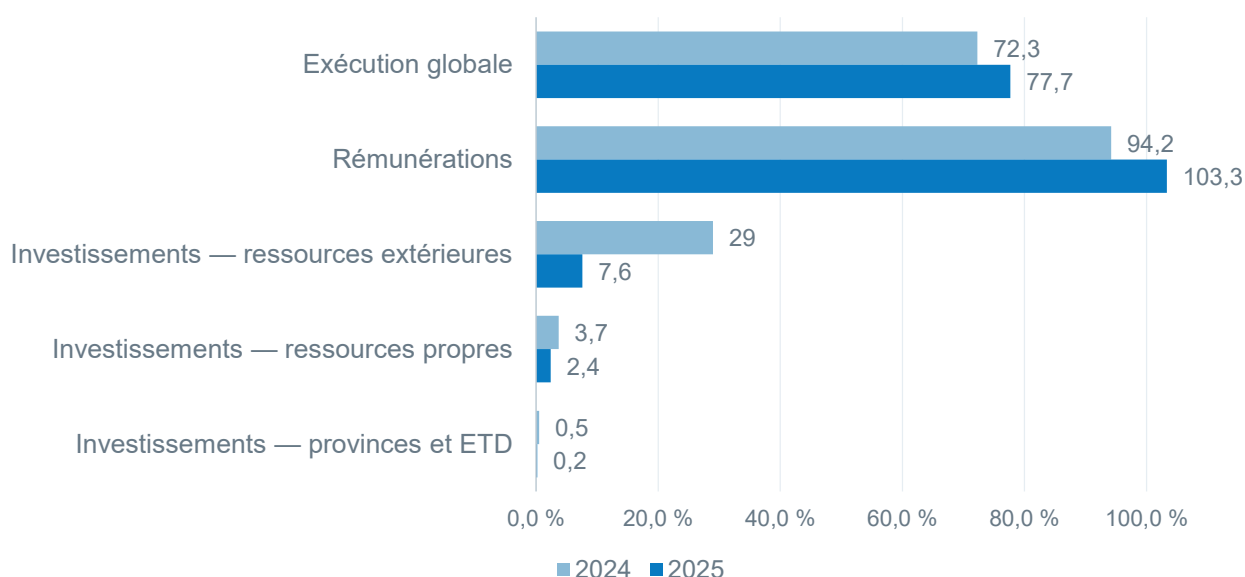
La montée en charge a néanmoins été ralentie par les pénuries de papier adapté, l'insuffisance des moyens disponibles pour les approvisionnements et les limites du parc de machines au regard des volumes à produire. À la clôture du semestre, la couverture demeurait incomplète. Le Ministère doit donc poursuivre l'effort sur l'ensemble du circuit, depuis la disponibilité des intrants jusqu'à la réception des bulletins dans les établissements.

Au second semestre, la priorité sera d'achever les opérations en cours et de préparer plus tôt la campagne suivante. Le Ministère entend renforcer la programmation des besoins en papier et en consommables, la maintenance des équipements et la coordination des expéditions avec les services provinciaux. Le suivi rapprochera les quantités imprimées, expédiées, réceptionnées en province et remises aux écoles, afin de localiser les retards et d'y répondre. L'objectif est de faire de cette capacité publique d'impression un service régulier, dont les coûts sont maîtrisés et les livraisons alignées sur le calendrier scolaire.

5.5. Mieux exécuter le budget pour soutenir les réformes

Entre 2024 et 2025, le taux global d'exécution du budget du Ministère est passé de 72,3 % à 77,7 %, soit une progression de 5,4 points. Cette évolution reste inégale : la prise en charge des rémunérations a été largement assurée, tandis que l'exécution des crédits d'investissement a reculé. La poursuite du Plan quinquennal demande donc de préserver le financement du fonctionnement quotidien des écoles et de mieux assurer la réalisation des travaux, des équipements et des appuis pédagogiques programmés.

Figure 7 | Exécution budgétaire : des rythmes distincts



Lecture : l'exécution globale mesure la part des crédits annuels exécutés. La rémunération est une dépense prioritaire et récurrente. L'investissement sur ressources extérieures reste peu exécuté ; les ressources propres présentent un écart important entre autorisation et exécution ; la ligne transférée aux provinces et ETD enregistre une exécution très faible.

Taux annuels calculés par rapport aux crédits des lois de finances rectificatives. Source : analyse budgétaire EDU-NC 2024–2027. Le périmètre de comptabilisation des financements extérieurs doit être distingué des réalisations physiques des projets.^[11]

Le dépassement de la prévision salariale en 2025 appelle une meilleure anticipation des charges. Le Ministère veille à intégrer les engagements de Bibwa dans la programmation des rémunérations, en rapprochant les prévisions des effectifs effectivement pris en charge et des éléments de paie applicables. Ce travail prolonge les vérifications et les corrections présentées au chapitre 4 ; il doit permettre de préserver les droits des enseignants tout en améliorant la maîtrise de la dépense.

Pour 2026, les crédits votés s'élèvent à environ 5 214,5 milliards de francs congolais. Au 31 mars, les dépenses enregistrées atteignent 695,4 milliards pour les rémunérations et 314,4 milliards pour le fonctionnement. Ces données couvrent le premier trimestre. L'état financier consolidé au 30 juin reste à compléter pour rendre compte de l'exécution sur l'ensemble du semestre.

L'exécution de cet exercice s'inscrit également dans un nouveau cadre gouvernemental. Depuis février 2026, l'EDU-NC participe, avec trois autres ministères, à la **première phase de la déconcentration de l'ordonnancement** conduite par le Ministère des Finances. Pour les dépenses concernées, ce dispositif permet au Ministère d'assurer plus directement leur traitement, de l'engagement à l'ordonnancement. Les contrôles budgétaires sont maintenus, le paiement demeure confié aux comptables publics et la gestion de la trésorerie reste sous la responsabilité des Finances. Le Ministère entend utiliser ce circuit pour mieux suivre ses dépenses avec la Direction générale du Trésor et de la Comptabilité publique.

La préparation des prochains exercices devra, enfin, couvrir les dépenses nécessaires au fonctionnement durable des dispositifs engagés. Pour consolider la gratuité, préparer son extension au cycle terminal de l'éducation de base et accompagner le renouvellement du corps enseignant, le Ministère chiffrera sur plusieurs années les rémunérations, la formation, le fonctionnement des établissements, l'entretien et les coûts de transition. Cette programmation distinguera les charges à financer durablement par l'État des appuis temporaires des partenaires, afin que les investissements et les réformes disposent des moyens nécessaires à leur continuité.

5.6. Mobiliser les partenariats au service des priorités nationales

Au premier semestre 2026, le Ministère a poursuivi la mobilisation de ses partenaires pour accompagner les réformes et préparer la continuité des interventions. **Le 22 mai, le Gouvernement et la Banque mondiale ont signé le procès-verbal des négociations relatives aux financements additionnels du PERSE.** Les

échanges ont permis de préciser les activités, les coûts, les provinces concernées et les modalités de décaissement dans la perspective de la prolongation du projet. Cette étape prépare la poursuite de l'appui à la gratuité et au renforcement du système éducatif.

De façon générale, le Ministère organise ces contributions autour des priorités de son Plan Quinquennal. Il s'appuie sur le **PERSE** pour *consolider la gratuité et renforcer la gestion du système*, et sur le **PEQIP** pour *améliorer la qualité du primaire et les conditions matérielles d'apprentissage*. Avec le **PAAF**, il soutient *la scolarisation et la protection des filles ainsi que l'amélioration de l'enseignement secondaire*. Les interventions d'**EFFICACE** sont complétées par celles de **MOLAKISI TELEMA** et du **PREACE**, qui disposent de financements propres et contribuent à la *formation des enseignants, à la préparation des fins de carrière et à l'amélioration des infrastructures scolaires*.

Figure 8 | Un portefeuille de projets au service des priorités nationales

PERSE Gratuité et gestion du système Consolider les fondations du service éducatif : gestion, données scolaires et appui à la gratuité. Négociations de financements additionnels : 22 mai 2026.	PEQIP Qualité du primaire Améliorer les apprentissages et les conditions matérielles : enseignants, ressources, évaluation et infrastructures. Appui du GPE, accompagné par la Banque mondiale.
PAAF Secondaire et équité Soutenir la scolarisation et la protection des filles, les bourses et l'amélioration de l'enseignement secondaire.	EFFICACE Profession enseignante Formation initiale et continue, HPR et appuis à la préparation des IFME et des fins de carrière. Exécution UNESCO ; financement GPE à travers l'AFD.
MOLAKISI TELEMA 10 M€ · 2025–2029 Subvention AFD pour la formation initiale. Préparation technique de l'IFME pilote de Mbanza-Ngungu et appui pédagogique mutualisé.	PREACE 25 M€ · 2025–2029 Deuxième C2D, avec l'appui de l'AFD : préparation des retraites et conditions d'enseignement-apprentissage au Kongo Central.

Les projets ont des financements et des calendriers propres. La représentation montre la complémentarité des appuis ; elle ne constitue pas une addition de leurs financements ni un bilan de décaissement.

MOLAKISI TELEMA, doté d'une subvention de 10 millions d'euros de l'Agence française de développement (AFD) pour la période 2025–2029, accompagne la réforme de la formation initiale des enseignants du primaire. Le projet prépare notamment la construction et l'équipement d'un **Institut de formation aux métiers de l'enseignement (IFME) pilote à Mbanza-Ngungu**, au Kongo Central. Pendant le semestre, le Ministère a fait avancer sa préparation technique : validation des avant-projets sommaire et détaillé, définition de l'organisation des espaces et approbation des termes de référence de l'étude d'impact environnemental et social. Ces étapes préparent la passation des marchés et le démarrage des travaux.

La préparation pédagogique accompagne celle des bâtiments. Une **convention conclue avec l'UNESCO** au cours du semestre, dans le cadre d'un appui mutualisé entre MOLAKISI TELEMA et EFFICACE, porte sur l'**opérationnalisation pédagogique et organisationnelle de quatre IFME au Kongo Central, au Tanganyika, à l'Équateur et au Kasai**. Elle doit permettre de préparer les outils de formation, l'organisation des instituts et l'accompagnement de leurs équipes. Le Ministère entend ainsi disposer d'un modèle pilote dont les conditions pédagogiques, institutionnelles et financières seront suffisamment établies pour préparer son extension progressive.

Le Projet d'appui à la mise à la retraite des enseignants et d'amélioration des conditions d'enseignement-apprentissage (PREACE) bénéficie, pour sa part, d'un financement de 25 millions d'euros dans le cadre du deuxième Contrat de désendettement et de développement, avec l'appui de l'AFD, sur la période 2025–2029. Il associe la préparation des fins de carrière à l'amélioration des conditions d'accueil dans les écoles primaires du Kongo Central.

L'appui coordonné du PREACE et d'EFFICACE a également permis de faire avancer la préparation des cohortes de retraite, présentée en section 4.4. La poursuite de cette contribution portera sur l'achèvement des opérations administratives et financières nécessaires à la liquidation des droits.

Pour les infrastructures du PREACE, le Ministère a actualisé la programmation afin de l'adapter aux coûts et aux ressources disponibles. Le programme retenu porte sur des **interventions dans 69 écoles du Kongo Central**, comprenant la **construction de 392 salles de classe**. Les communautés scolaires ont été mobilisées, les sites des futurs chantiers-écoles identifiés et trente presses à briques remises en état pour préparer la production de briques de terre comprimée stabilisée. Cette préparation associe les services techniques et les communautés à la réalisation des ouvrages, dont le démarrage est prévu au second semestre.

Le Ministère a également renforcé la coordination de ces trois projets dans leur cadre institutionnel commun. Le Comité technique réunissant EFFICACE, MOLAKISI TELEMA et le PREACE s'est tenu le 6 mars 2026, sous la présidence du Secrétaire général, pour suivre l'avancement des activités et traiter les difficultés de mise en œuvre. Les directions responsables de la formation, des infrastructures et des pensions sont associées à la préparation et à la validation des interventions. Le Ministère entend renforcer leurs compétences et leurs outils de travail pour qu'elles puissent assurer durablement les fonctions développées avec l'appui des projets.

Le suivi des partenariats comprend une vérification indépendante des comptes. Le rapport d'audit du PEQIP, daté du 19 juin 2026, exprime une opinion sans réserve sur les états financiers du projet pour l'exercice clos au 31 décembre 2025. Le Ministère poursuit cette exigence de transparence financière parallèlement au suivi des activités et des résultats éducatifs.

Au second semestre, le Ministère concentrera la coordination sur les étapes nécessaires à l'exécution : finalisation des marchés de construction, préparation pédagogique des IFME, achèvement des vérifications et des actes permettant la mise à la retraite. Les revues conjointes rapprocheront les plans de travail et budgets annuels, les calendriers de marchés et les résultats attendus dans les provinces. Elles permettront de décider des activités à accélérer et des ajustements nécessaires, avec un suivi des contrôles, des audits et des réclamations des bénéficiaires.

06 / CHAPITRE

Donner à la Nouvelle Citoyenneté une traduction pédagogique

La Nouvelle Citoyenneté doit permettre aux élèves de comprendre leur responsabilité dans la vie collective et de l'exercer à l'école. Au premier semestre 2026, le Ministère a établi le cadre d'organisation des Clubs de Veille Citoyenne et a engagé la préparation de leurs outils d'animation. Les travaux sur la mémoire nationale complètent cette démarche, qui associe l'attachement à la République, le respect de chacun et la prévention des violences. L'accompagnement des encadreurs et la participation de tous les élèves devront donner à ces orientations une place concrète dans les activités des établissements.

Figure 9 | Quatre domaines pour apprendre la citoyenneté en action

DOMAINE 01**Patriotisme, mémoire nationale et conscience citoyenne**

Comprendre les références communes et situer son engagement dans la communauté nationale.

DOMAINE 02**Paix, tolérance, respect et inclusion**

Apprendre à vivre avec les autres, prévenir les exclusions et privilégier le règlement pacifique des désaccords.

DOMAINE 03**Patrimoine commun, environnement et responsabilité sociale**

Reconnaître les biens collectifs et participer à leur protection.

DOMAINE 04**Engagement citoyen, innovation et développement solidaire**

Concevoir et réaliser des actions adaptées à la vie de l'école et de la communauté.

Présentation des quatre blocs retenus dans les travaux de l'atelier ; les modalités définitives relèvent des instruments d'application.^[8]

6.1. La continuité d'un engagement éducatif

La formation citoyenne s'appuie sur des enseignements déjà présents dans les écoles. En 2023–2024, 58 455 écoles primaires déclaraient enseigner l'éducation environnementale, soit 74,8 % des établissements publics et privés renseignés dans l'Annuaire. La sensibilisation contre les abus et les violences était déclarée par 51 009 écoles, soit 65,2 %. Le Ministère entend s'appuyer sur ce travail des équipes éducatives pour développer la participation des élèves à la protection de leur environnement et au respect d'autrui. La préparation des Clubs de Veille Citoyenne devra tenir compte de ces enseignements et des activités déjà conduites dans les établissements.

Depuis 2024, le Ministère a donné une visibilité accrue aux références républicaines à travers le Serment du citoyen, le salut au drapeau, l'hymne national et les messages de citoyenneté active. Il a également engagé des travaux interministériels et préparé l'intégration de la citoyenneté dans les programmes. Ces initiatives associent l'attachement à la République, le respect de l'autre et la protection du bien commun.

Le premier semestre précise l'organisation pédagogique de cette démarche. Les activités proposées doivent aider les élèves à exercer leur jugement et leur responsabilité : respecter un bien collectif, résoudre pacifiquement un désaccord ou participer à une initiative utile à l'école. Le COC relie cette formation citoyenne aux profils de sortie et aux apprentissages.

Cette démarche prolonge l'action du PAG relative à la citoyenneté, au patriotisme et à l'intériorisation des valeurs républicaines dans les programmes. Les activités des clubs en constituent une modalité éducative

complémentaire, dont la portée dépendra de l'encadrement, de la participation des élèves et de la continuité avec les apprentissages.

6.2. Les Clubs de Veille Citoyenne

L'arrêté du 17 mars 2026 portant création, organisation et fonctionnement des Clubs de Veille Citoyenne (CVC) concerne les établissements publics et privés agréés du primaire et du secondaire. En juin, les travaux ont porté sur les modalités d'application de l'arrêté et la préparation des outils d'animation et de suivi.

Le modèle examiné organise un club par établissement, avec une participation volontaire, l'implication du gouvernement des élèves et l'accompagnement de deux enseignants. Des groupes adaptés aux niveaux et aux âges différencient les activités.

Les travaux ont également distingué les outils nécessaires pour organiser le club, préparer les séances, utiliser les contenus, faire agir les élèves et suivre les activités. Cette préparation rend le dispositif plus concret. Elle permet d'associer un thème à un objectif, une activité et une trace de réalisation, plutôt que de limiter l'animation à une récitation ou à une campagne ponctuelle.

6.3. Transmettre la mémoire nationale et prévenir les violences

Au premier semestre 2026, le Ministère a poursuivi les travaux engagés en 2025 pour **intégrer la mémoire du GENOCOST dans les programmes scolaires et les activités éducatives**. En mai, un noyau de formateurs, composé principalement d'inspecteurs, a été formé par la Commission interinstitutionnelle d'aide aux victimes et d'appui aux réformes (CIA-VAR). Cette formation prépare l'accompagnement des enseignants, notamment pour les activités consacrées à cette mémoire dans les Clubs de Veille Citoyenne.

À travers cette démarche, le Ministère entend permettre aux élèves de connaître cette part de l'histoire nationale, de comprendre les souffrances des victimes et de reconnaître les mécanismes de haine, de division et de déshumanisation. Le travail de mémoire doit développer leur esprit critique et leur responsabilité dans la prévention des violences, en reliant la connaissance du passé au respect de la dignité humaine et à la construction de la paix.

Les contenus et les séances seront adaptés à l'âge des élèves et à leur capacité à aborder ces sujets. Le Ministère veillera à la fiabilité des informations, au respect des victimes et à la protection des enfants contre toute stigmatisation ou instrumentalisation. La préparation des enseignants devra leur permettre d'expliquer les faits, d'accueillir les questions et de conduire les échanges avec discernement.

6.4. Accompagner le fonctionnement des clubs dans les écoles

Au second semestre, le Ministère arrêtera les guides et les outils d'animation à diffuser, le calendrier de préparation des enseignants-encadreurs et les modalités de financement des activités. Les responsabilités de suivi seront précisées avec les services concernés. Le déploiement devra permettre aux établissements de disposer des supports et de l'accompagnement nécessaires avant d'organiser des séances régulières.

Le Ministère veillera à ce que les filles comme les garçons, y compris les élèves vivant avec handicap, puissent participer aux échanges et aux activités. Les enseignants-encadreurs soutiendront leurs initiatives et leur prise de responsabilités adaptées à leur âge. Les clubs devront leur donner l'occasion de pratiquer l'écoute, l'entraide et la coopération à travers des actions menées dans l'école et la communauté.

Le suivi portera sur la régularité des séances, la participation des élèves et les actions réalisées. Les retours des encadreurs et les visites de l'inspection permettront de repérer les difficultés et d'ajuster l'accompagnement. Le Ministère s'appuiera sur ces observations pour apprécier, dans la durée, la manière dont les valeurs citoyennes sont mises en pratique dans la vie scolaire.

07 / CHAPITRE

Protéger la scolarité et assurer la continuité éducative

Face à l'insécurité, aux déplacements et à l'épidémie d'Ebola, le Ministère a poursuivi les interventions destinées à protéger les élèves et à préserver leur scolarité. Avec ses services provinciaux et les partenaires, les appuis aux apprentissages et aux personnels ont complété les adaptations des examens et les mesures de prévention sanitaire. La Stratégie de l'éducation et de la formation en situations d'urgence organise cette réponse dans la durée. Les difficultés d'accès et les besoins encore non couverts imposent de mieux cibler les interventions, en maintenant le lien entre les enfants et leurs enseignants et en préparant le retour à une scolarité régulière.

PROTÉGER / MAINTENIR LE LIEN / PRÉPARER LE RETOUR EN CLASSE

7.1. La SEFSU, cadre national de la continuité éducative

En 2025, le Ministère a élaboré et validé la Stratégie de l'éducation et de la formation en situations d'urgence (SEFSU) pour la période 2025–2029. Elle associe la protection des apprenants, la continuité des apprentissages et la qualité de l'enseignement dans les territoires confrontés aux crises. Son plan d'action budgétisé et son cadre de suivi fournissent une référence commune pour organiser les interventions des services et des partenaires, en reliant l'aide immédiate au rétablissement du fonctionnement des écoles.

Pour mettre en œuvre cette stratégie, le Ministère s'appuie sur **l'encadrement de l'enseignement à distance, les Réseaux d'Écoles de Proximité, les ressources numériques, les programmes de rattrapage et les normes de construction résiliente**. Ces moyens répondent à des situations différentes : poursuivre les apprentissages pendant une fermeture, soutenir une école d'accueil ou préparer la réouverture d'un établissement. Leur utilisation doit tenir compte des enseignants disponibles, des possibilités de déplacement et des moyens de communication accessibles aux familles.

La préparation des établissements demande aussi de mieux connaître leurs fragilités matérielles. En 2023–2024, l'Annuaire classait 123 106 salles de cours du primaire en mauvais état, soit 21,7 % des salles recensées, public et privé confondus. Il dénombrait par ailleurs 86 008 salles dans la catégorie « paille/feuillage », soit 15,1 % du total. Le rapprochement de ces données avec les constats actualisés des services provinciaux aidera à déterminer les réhabilitations prioritaires et les travaux nécessaires à la protection des élèves.

En Ituri, la mise en œuvre de la stratégie bénéficie du **programme pluriannuel de résilience MYRP II, lancé en février 2026**. Financé par Éducation sans délai — *Education Cannot Wait* — à hauteur de 10 millions de dollars américains pour 2025–2027, il vise à soutenir l'accès à une éducation sûre pour **plus de 62 600 enfants**, en priorité les filles et les enfants déplacés. Sa mise en œuvre, coordonnée par l'UNICEF avec Save the Children, World Vision et Femmes Dynamiques pour le Progrès Social, associe les autorités éducatives et les communautés. Cet appui pluriannuel doit permettre d'accompagner les enfants au-delà de la seule réponse immédiate.

7.2. Soutenir les élèves et les écoles dans les territoires affectés

Dans l'Est du pays, l'occupation, la destruction et la fermeture d'écoles ont interrompu les cours, tandis que les déplacements ont dispersé les élèves et les enseignants. Le 28 février 2025, le Ministère avait alerté le Conseil des ministres sur une situation touchant 2 594 écoles non opérationnelles et 1 108 962 élèves en rupture de scolarité, dans les zones alors recensées. La réponse engagée avec les partenaires a associé des espaces temporaires d'apprentissage, des supports scolaires et un accompagnement des communautés éducatives.

Pendant le premier semestre 2026, le Ministère a poursuivi cet effort avec ses partenaires. Les interventions ont porté sur l'accès à l'éducation formelle ou non formelle, la mise à disposition de matériel d'apprentissage et la préparation des personnels à l'enseignement en situation d'urgence. L'accompagnement pédagogique a également intégré le soutien psychosocial aux enfants affectés par les crises. Les résultats ci-dessous présentent les interventions recensées dans les dispositifs de suivi du Cluster Éducation et de l'UNICEF.

Tableau 11 | Appuis éducatifs suivis de janvier à juin 2026

Intervention	Résultats consolidés du Cluster Éducation	Résultats des interventions soutenues par l'UNICEF et ses partenaires d'exécution
Accès à l'éducation formelle ou non formelle, y compris les premiers apprentissages	59 811 enfants	24 571 enfants
Distribution de matériel individuel d'apprentissage	—	30 724 enfants
Formation en pédagogie et/ou en santé mentale et soutien psychosocial	—	605 enseignants et facilitateurs
Application de protocoles de sécurité scolaire, notamment de prévention et de contrôle des infections	—	111 écoles

Source : UNICEF, rapport humanitaire couvrant le 1er janvier–30 juin 2026, annexe A, rubrique Éducation, p. 14. Les colonnes et les lignes ne s'additionnent pas. Le signe « — » indique un résultat non renseigné dans la colonne correspondante de la source. Ces données couvrent les interventions suivies par les dispositifs mentionnés, et non l'ensemble des élèves scolarisés dans les territoires en crise.

L'insécurité, les mouvements de population et les difficultés d'accès ont néanmoins continué de freiner l'acheminement des appuis et le suivi des élèves. Les écoles des communautés d'accueil ont également dû répondre à des besoins supplémentaires. La réponse reste donc à étendre aux enfants et aux établissements qui n'ont pas encore pu être rejoints.

7.3. Maintenir l'accès aux examens dans des conditions difficiles

Pour la session 2026, le Ministère a adapté l'organisation des examens afin de préserver l'accès des candidats touchés par l'insécurité et les déplacements. L'Inspection générale a organisé la délocalisation de certains centres et l'accueil de candidats déplacés dans d'autres sites. À Minembwe, les difficultés d'acheminement ont conduit à transmettre les cahiers d'épreuves par voie électronique. Ces dispositions ont permis d'adapter les modalités locales de passation tout en maintenant le cadre national de l'évaluation.

Le Ministère a également obtenu du Gouvernement le **renouvellement de la prise en charge par le Trésor public des frais de participation aux évaluations nationales pour les candidats des provinces affectées par l'occupation**. Cet appui complète les adaptations logistiques en allégeant les dépenses supportées par les familles concernées. L'organisation des prochaines sessions devra préserver ces possibilités d'accès, avec une préparation anticipée des sites de remplacement, des moyens de transmission et des contrôles nécessaires à la confidentialité des épreuves.

7.4. Renforcer la prévention sanitaire face à l'épidémie d'Ebola

À la suite de la **déclaration de l'épidémie d'Ebola en Ituri le 15 mai 2026**, le Ministère a renforcé la vigilance dans les écoles et les centres d'examen. La **circulaire du 18 mai**, prise sur la base des informations communiquées par les autorités sanitaires, a prescrit des mesures de protection à l'approche des épreuves certificatives. Elle a confié aux autorités éducatives provinciales, aux inspecteurs et aux responsables scolaires la diffusion des consignes, la sensibilisation et le suivi de leur application.

Les instructions ont notamment porté sur le lavage régulier des mains à l'eau propre et au savon, le signalement immédiat de tout cas suspect aux services sanitaires et la réorganisation des espaces pour limiter

les contacts rapprochés. Elles concernent les établissements publics et privés agréés ainsi que les centres d'évaluation.

Les moyens matériels nécessaires à cette prévention restent inégalement disponibles. Selon l'Annuaire 2023–2024, 35,7 % des écoles primaires renseignées déclaraient disposer d'un point d'eau et 86,1 % de latrines, tous secteurs confondus. Ces données nationales antérieures soulignent l'importance de vérifier, dans les établissements concernés, la disponibilité régulière de l'eau, les produits d'hygiène et l'état des installations. La présence déclarée d'un point d'eau ou de latrines ne suffit pas à établir leur qualité, leur accessibilité ou leur bon fonctionnement.

Entre le 15 mai et le 30 juin, les interventions soutenues par l'UNICEF ont notamment permis de remettre des **kits de lavage des mains à 154 centres d'examens et à 12 écoles**. Elles ont également associé la **formation et la mobilisation de 600 enseignants et personnels éducatifs** à la diffusion de messages de prévention auprès de **26 250 enfants**, dans les écoles et les espaces temporaires d'apprentissage. Ces appuis ont accompagné l'application des consignes pendant la période des examens.

La mobilisation a aussi reposé sur les compétences présentes dans les territoires. À Bunia, le 22 juin, l'Institut supérieur des techniques médicales a apporté un appui à la prévention contre Ebola dans des centres de passation de l'Examen d'État. Cette contribution locale complète les interventions des services éducatifs, des autorités sanitaires et des partenaires auprès des établissements concernés.

7.5. Consolider la mise en œuvre de la stratégie

Au second semestre, le Ministère donnera la priorité aux écoles et aux élèves encore sans réponse, en travaillant avec les autorités éducatives provinciales et les partenaires du Cluster Éducation. Le suivi territorial distinguera les établissements exposés à un risque, ceux qui restent fermés et ceux qui accueillent des enfants déplacés. Les effectifs concernés, les capacités d'accueil, l'état des locaux et les conditions d'accès à l'eau et à l'assainissement seront rapprochés des appuis et des financements disponibles pour déterminer les interventions à engager.

Les situations établies par les services provinciaux seront rapprochées des interventions déclarées par les partenaires. Chaque série précisera son origine, sa date et son périmètre ; les bénéficiaires et les appuis seront rapprochés pour repérer les doubles comptes. Cette consolidation servira à arrêter, avec les acteurs concernés, les sites prioritaires, les interventions à financer et les responsabilités de mise en œuvre.

La préparation des équipes portera sur les dispositions à prendre avant une interruption : contenus prioritaires, supports disponibles, responsabilités et circuits d'acheminement. Les documents imprimés, la radio, la télévision et les ressources numériques seront mobilisés selon les possibilités locales. Leur utilisation restera liée aux objectifs d'apprentissage et aux exigences de la politique TICEF. Dans les zones à risque sanitaire, cet accompagnement sera coordonné avec les services de santé pour adapter l'organisation scolaire, informer les familles et traiter les difficultés d'application des consignes.

Le maintien du contact entre l'élève et un enseignant restera au centre de cette organisation. Avec les établissements et les familles, les services chercheront à retrouver les enfants dont la scolarité a été interrompue, à suivre leur participation aux activités proposées et à préparer leur retour en classe. Le rattrapage sera organisé à partir des difficultés d'apprentissage identifiées, afin que la reprise des cours permette aux élèves de progresser et de poursuivre leur parcours.

08 / CHAPITRE

Poursuivre la mise en œuvre et préparer les prochains arbitrages



Pose d'une première pierre dans le cadre des cantines scolaires par le Chef de l'Etat, 4 septembre 2026. Crédit : Ministère EDU-NC.

Le Ministère aborde la fin de l'année avec la priorité d'achever les opérations engagées et de donner aux établissements les moyens d'utiliser les dispositifs préparés. Les développements de juillet à septembre, présentés séparément du bilan arrêté au 30 juin, précisent les suites des évaluations, du dialogue social et de la concertation avec les provinces. Ils éclairent les décisions à prendre pour poursuivre les réformes et préparer 2027.

8.1. Les premières suites du semestre, de juillet à septembre 2026

En juillet et août 2026, le Ministère a poursuivi les opérations engagées au premier semestre, approfondi les diagnostics et préparé la rentrée scolaire 2026–2027. Ces développements prolongent les réalisations présentées dans le rapport, dont le bilan reste arrêté au 30 juin.

En juillet, le Ministère a achevé la publication nationale des résultats de l'Examen d'État, engagée à la fin de la session de juin. La CIEAS a également confirmé l'achèvement de la collecte de la deuxième Évaluation nationale des acquis scolaires et annoncé l'entrée dans la phase d'analyse. Le travail se poursuit ainsi sur deux plans complémentaires : communiquer les résultats aux candidats et exploiter les données recueillies pour mieux orienter l'action pédagogique.

La préparation de la Stratégie nationale de l'enseignement technique et professionnel a progressé avec la consolidation, en juillet, du diagnostic issu des missions conduites en mai dans huit provinces. Le Ministère dispose désormais d'une synthèse des conditions de formation et des besoins exprimés par les établissements et les acteurs économiques rencontrés. Elle alimente les choix de modernisation des formations, des équipements et des partenariats avec les entreprises, dans la continuité de la démarche engagée au début de l'année.

Le Ministère a également réalisé, à travers l'Inspection générale, une première analyse nationale approfondie du fichier des 855 347 lauréats du cycle long de l'EXETAT. Établi le 13 août, ce travail examine les résultats selon les territoires, les établissements, les options, le sexe et l'âge. Il met notamment en évidence la concentration d'environ 68 % des lauréats dans quatre options, dont 39,1 % en Pédagogie générale. Ces informations complètent le diagnostic de terrain de l'ETP et alimentent les orientations préparées en septembre pour la révision de la carte des options et l'amélioration de l'orientation scolaire.

Le dialogue avec les représentants des enseignants s'est poursuivi lors de la deuxième plénière de la Commission interministérielle de suivi des recommandations de Bibwa, du 12 au 14 août 2026. Avec les administrations concernées et le Banc syndical, le Ministère a examiné l'exécution des engagements et les difficultés restant à résoudre. Les échanges ont permis de préciser les suites à donner aux dossiers de rémunération, de statut, de retraite et de protection sociale. Les parties ont réaffirmé leur attachement au dialogue et au suivi régulier des décisions convenues.

Les 26 et 27 août 2026, le Ministère a organisé à Kinshasa la Conférence des ministres provinciaux en charge de l'Éducation, relançant un cadre de dialogue politique direct entre le niveau national et les provinces. Placée sous le thème « Une gouvernance éducative plus efficace : clarifier les responsabilités, accélérer les réformes, réussir la rentrée », cette rencontre a permis de partager les priorités nationales et d'examiner leurs conditions d'application dans les territoires. Le Ministère y a réaffirmé une orientation commune : préserver la cohérence de la politique éducative tout en permettant aux provinces d'exercer pleinement leurs responsabilités et d'apporter des réponses adaptées aux besoins locaux.

La préparation de la rentrée a également nécessité d'adapter l'organisation scolaire dans les zones concernées par l'épidémie d'Ebola. En août, le Ministère a défini un dispositif différencié selon la situation sanitaire et scolaire des territoires. Cette organisation prolonge les mesures de prévention engagées pendant le premier semestre et vise à préserver la continuité des apprentissages dans des conditions compatibles avec la protection des élèves et des personnels.

8.2. Les priorités opérationnelles pour la fin de l'année

D'ici à la fin de 2026, le Ministère concentrera son action sur le fonctionnement des écoles, l'accompagnement des enseignants et la réalisation des opérations préparées au premier semestre. La consolidation de la gratuité restera liée à la régularité des cours et au maintien des élèves à l'école. Avec les services provinciaux, le Ministère suivra les difficultés de fréquentation et les situations qui menacent la poursuite des études.

Pour les filles bénéficiaires du PAAF, l'effort portera sur la régularité des bourses et l'application des mesures de protection de leur scolarité. Le déploiement des 78 cantines pilotes sera accompagné par la préparation des équipes, la sécurisation des approvisionnements et la vérification des conditions d'eau, d'hygiène et de stockage. Le suivi des unités mises en service permettra de corriger les difficultés qui compromettent la régularité des repas. Pour les infrastructures, le Ministère poursuivra le suivi des travaux engagés dans le cadre du PEQIP et du PAAF, et fera avancer les opérations du PREACE vers leur exécution.

La révision des programmes sur la base du COC constituera une priorité pédagogique. Le Ministère précisera les contenus à traiter en premier, les équipes mobilisées et le calendrier de validation, en préparant conjointement l'adaptation des supports et l'accompagnement des enseignants. L'achèvement de l'analyse de l'ENAS et la restitution de ses résultats permettront de mieux cibler les apprentissages à renforcer. Les observations de classe déjà disponibles guideront également les activités des Réseaux d'Écoles de Proximité, du mentorat et de l'inspection. Le bilan de l'oral d'anglais et celui des centres de scannage serviront à préparer les améliorations pédagogiques et techniques de la session 2027.

La formation initiale fera l'objet d'un accompagnement adapté à l'avancement de chaque dispositif. Dans les Humanités pédagogiques rénovées, les résultats de l'évaluation de départ orienteront l'appui aux formateurs, aux stages et aux écoles d'application. Pour les IFME, le Ministère poursuivra la préparation pédagogique et organisationnelle avec les appuis d'EFFICACE et de MOLAKISI TELEMA. À Mbanza-Ngungu, la finalisation des études environnementales et des marchés devra permettre d'engager la construction de l'institut pilote, parallèlement à l'élaboration des outils de formation.

La préparation de la Stratégie nationale de l'enseignement technique et professionnel se poursuivra jusqu'aux étapes de validation prévues par la feuille de route. Le Ministère rapprochera les constats du diagnostic de terrain et l'analyse des résultats de l'EXETAT pour préciser les orientations relatives à la carte des options.

Pour les personnels, la priorité sera de consolider la fiabilité de la paie et de faire aboutir les dossiers de carrière. La DINACOPE et la DSEOR du Ministère du Budget poursuivront le rapprochement des mises à jour afin de préserver les gains du traitement automatisé et la stabilité des corrections de rémunération. Le Ministère suivra les réclamations et l'avancement du projet de statut particulier. Pour les cohortes de retraite préparées avec le PREACE et EFFICACE, l'effort portera sur l'achèvement des vérifications, la formalisation des actes et les étapes permettant le paiement des indemnités et des pensions.

Le renforcement du système d'information passera par l'utilisation régulière de l'e-SIGE et la déconcentration de la collecte. Le Ministère poursuivra le paramétrage des équipements acheminés en province, l'accompagnement des utilisateurs et le traitement des anomalies. L'objectif est de rendre les données scolaires disponibles plus rapidement pour la carte scolaire et la préparation des besoins d'encadrement et d'investissement. Les exigences de la politique TICEF guideront l'organisation des échanges de données, leur protection et la maintenance des dispositifs.

L'impression des bulletins scolaires devra également gagner en régularité. Le Ministère donnera la priorité à l'achèvement des livraisons restantes et à la préparation anticipée de la campagne suivante. Le suivi rapprochera la production de l'imprimerie des réceptions en province et des remises aux écoles. La programmation des intrants, la maintenance des machines et l'établissement du coût complet de la campagne permettront de consolider cette capacité publique de production.

Dans les Clubs de Veille Citoyenne, l'accompagnement portera sur la mise à disposition des guides, la préparation des enseignants-encadreurs et l'organisation d'activités régulières. Le Ministère veillera à la participation des élèves, y compris ceux vivant avec handicap, et à l'adaptation des contenus à leur âge. Les visites d'inspection et les retours des établissements permettront de suivre les séances et les initiatives menées dans les écoles et les communautés.

Enfin, dans les territoires touchés par l'insécurité, les déplacements ou les risques sanitaires, le Ministère poursuivra la mise en œuvre de la SEFSU avec les autorités provinciales et les partenaires. Les appuis seront adaptés à la situation des écoles et aux possibilités de rejoindre les élèves. La distribution de supports, les modalités d'enseignement à distance et le suivi de proximité devront préserver le contact avec un enseignant, faciliter le rattrapage et préparer le retour à une scolarité régulière. La protection des enfants et des personnels restera déterminante dans l'organisation de ces réponses.

8.3. Sécuriser l'exécution et préparer la programmation de 2027

Le Ministère prépare l'exercice 2027 en reliant les priorités du Plan Quinquennal aux besoins des établissements et aux moyens nécessaires pour poursuivre les réformes. La programmation devra rendre plus lisible le financement de chaque réforme. Une même intervention peut mobiliser plusieurs directions et plusieurs rubriques, tandis qu'un crédit inscrit au budget peut couvrir différentes activités. Le Ministère rapprochera les plans de travail des imputations budgétaires afin de préciser, pour chaque opération prioritaire, les dépenses à engager, le service responsable, les établissements concernés et le calendrier de réalisation. Ce travail permettra de mieux identifier les besoins restant à financer et de prévenir les chevauchements entre les contributions de l'État et celles des projets.

La couverture des charges liées aux enseignants restera une priorité. Les prévisions de rémunération seront rapprochées des effectifs et des montants effectivement pris en charge, en distinguant la situation existante des régularisations et des recrutements à programmer. La préparation des départs à la retraite associera les indemnités, les pensions et les besoins de remplacement dans les écoles. Le suivi des engagements de Bibwa contribuera à organiser ces travaux avec les administrations concernées et les représentants des enseignants, sur la base de situations vérifiées et de financements identifiés.

Pour les investissements, le Ministère accordera une attention particulière aux opérations déjà engagées et aux projets dont la préparation permet un démarrage effectif. Les études, les marchés et les besoins de trésorerie seront examinés ensemble afin de réduire les délais entre l'inscription des crédits et la réalisation des travaux. La programmation intégrera également les équipements, l'entretien et le fonctionnement nécessaires à l'utilisation des ouvrages. Le suivi financier sera rapproché de l'avancement physique pour repérer les blocages et orienter les décisions vers les étapes qui conditionnent la mise en service.

Les appuis des partenaires seront organisés dans cette même programmation. Le Ministère rapprochera les prévisions annuelles de décaissement, les plans de travail des projets et les crédits nationaux, en précisant les activités financées par chaque source. Les équipes de projets et les directions techniques prépareront également la continuité des fonctions développées avec ces appuis, notamment l'accompagnement pédagogique, la gestion des données et la maintenance des équipements.

Dans le prolongement de la Conférence des ministres provinciaux, le Ministère renforcera le suivi des engagements territoriaux avec les responsables concernés. Les difficultés signalées par les provinces seront rapprochées des moyens disponibles et orientées vers le niveau de décision compétent. Cette coordination devra faciliter l'exécution des opérations et préparer les choix de financement au-delà de 2027. L'extension de la gratuité au cycle terminal de l'éducation de base fera notamment l'objet d'une programmation pluriannuelle associant les capacités d'accueil, les enseignants et les dépenses de fonctionnement, tout en préservant les moyens nécessaires à la consolidation du primaire.

Conclusion générale

Au premier semestre 2026, le Ministère a poursuivi les réformes engagées depuis 2024 tout en assurant le fonctionnement quotidien du système éducatif. Les investissements et les mesures sociales des années précédentes ont été prolongés par de nouvelles interventions auprès des élèves, des changements dans la gestion des services et la validation des cadres nécessaires aux réformes pédagogiques. Sous l'impulsion du Président de la République et la coordination de la Première Ministre, cette action poursuit les six engagements du Chef de l'État, traduits dans le Programme d'actions du Gouvernement 2024–2028 et déclinés, pour le secteur, dans le Plan quinquennal 2024–2029.

La consolidation de la gratuité reste indissociable de la qualité de la scolarité et de la possibilité de poursuivre les études. Le paiement des bourses aux filles du Kasaï, le lancement du Programme national d'alimentation scolaire et l'engagement de nouveaux travaux d'infrastructure répondent à des difficultés qui pèsent sur les familles et les établissements. Ces interventions associent la prise en charge des frais, la protection des élèves et l'amélioration de leur accueil. Leur poursuite doit permettre aux enfants de fréquenter régulièrement l'école, d'y apprendre et d'achever leur parcours dans de meilleures conditions.

La validation de l'Annuaire statistique 2023–2024 donne au Ministère une référence plus complète pour orienter cet effort. Les données réunies précisent le poids du primaire public, l'implantation majoritairement rurale des établissements et les écarts d'encadrement entre territoires. Elles permettent également de mieux situer la présence des filles aux différents niveaux et les besoins des élèves vivant avec handicap. Le Ministère s'appuiera sur ces informations, avec les services provinciaux, pour déterminer où renforcer les capacités d'accueil, affecter les enseignants et apporter des appuis adaptés. La mise à disposition de l'application e-SIGE et la préparation de la collecte déconcentrée doivent rendre ces données disponibles plus régulièrement pour les décisions.

L'amélioration des apprentissages demande, en parallèle, de préparer les enseignants à l'évolution des programmes. La validation du Cadre d'orientations curriculaires et des instruments de formation fournit désormais des références communes pour organiser ce travail. L'expérimentation des Humanités pédagogiques rénovées et la préparation des Instituts de formation aux métiers de l'enseignement en constituent des prolongements concrets. Les observations de classe restituées pendant le semestre ont précisé les pratiques à renforcer ; l'exploitation de la deuxième Évaluation nationale des acquis scolaires complètera ce diagnostic. Le Ministère entend utiliser ces résultats pour cibler la formation, le mentorat et la remédiation, notamment dans les premières années du primaire.

La préparation des jeunes à la poursuite des études et à la vie professionnelle guide aussi l'introduction de l'oral d'anglais et l'élaboration de la stratégie de l'enseignement technique et professionnel. L'une donne une place explicite aux compétences de communication dans la certification ; l'autre s'appuie sur les établissements et les besoins des bassins d'emploi pour préparer l'évolution des formations. Le Ministère veut ainsi élargir les possibilités offertes aux élèves, en renforçant les connaissances scientifiques et techniques, la pratique professionnelle et l'ouverture aux échanges internationaux.

Cette transformation repose sur des enseignants préparés, accompagnés et reconnus dans leurs droits. Les corrections de la prime de gratuité ont apporté une réponse aux anomalies de rémunération identifiées. La première harmonisation des fichiers entre la DINACOPE et les services du Ministère du Budget a permis d'automatiser leur intégration dans le traitement de la paie et de réduire le délai de cette étape. La convention avec la Caisse nationale de sécurité sociale des agents publics et la préparation des cohortes de retraite ont également fait avancer l'organisation des fins de carrière. Leur aboutissement devra associer la liquidation des droits, les financements nécessaires et les remplacements dans les écoles. Le suivi des accords de Bibwa demeure le cadre de concertation pour poursuivre ces dossiers avec les syndicats et rendre compte des engagements exécutés comme de ceux restant à satisfaire.

La modernisation administrative doit également se traduire par des services plus fiables pour les élèves et les familles. Le traitement davantage décentralisé de la correction de l'EXETAT et la poursuite des diplômes électroniques ont facilité l'accès aux résultats et aux titres scolaires. L'impression des bulletins au sein de

L'Inspection générale a engagé une capacité publique de production, dont les approvisionnements et la distribution restent à consolider. La politique nationale TICEF encadre ces évolutions numériques en tenant compte de la protection des données, des possibilités d'accès et des moyens de maintenance. La priorité sera de rendre les dispositifs utilisables et durables, y compris dans les établissements les moins équipés.

La Nouvelle Citoyenneté complète cette ambition éducative en donnant une place à la responsabilité des élèves dans la vie de leur école et de leur communauté. La création des Clubs de Veille Citoyenne, la préparation de leurs outils et les travaux consacrés au GENOCOST organisent les moyens de cet apprentissage. Leur accompagnement devra faire vivre l'écoute, la coopération, le respect de chacun et la protection du bien commun. Le traitement pédagogique de la mémoire restera attentif à l'âge des élèves, à la dignité des victimes et à la prévention de toute stigmatisation.

Dans les territoires affectés par les crises, la continuité éducative a mobilisé plusieurs formes d'intervention. Avec les services provinciaux, le Cluster Éducation et les partenaires, les appuis à l'accès aux apprentissages, la distribution de supports et la formation des personnels ont complété l'accueil des candidats déplacés. Face à Ebola, les instructions sanitaires ont été accompagnées d'équipements de prévention et d'actions de sensibilisation. Le lancement du programme pluriannuel de résilience en Ituri apporte un soutien supplémentaire à la mise en œuvre de la SEFSU. Les difficultés d'accès et les besoins non couverts imposent de poursuivre cet effort, en donnant la priorité au maintien du lien entre les enfants et leurs enseignants et à la préparation de leur retour en classe.

La poursuite des réformes exige maintenant de mieux assurer l'exécution des opérations engagées et leur fonctionnement dans la durée. Les faibles taux d'exécution des investissements en 2024–2025 et les retards d'approvisionnement appellent un suivi plus étroit des études, des marchés, des livraisons et des besoins de trésorerie. La participation de l'EDU-NC, depuis février 2026, à la phase pilote de déconcentration de l'ordonnancement conduite par le Ministère des Finances offre un nouveau cadre pour suivre le traitement des dépenses. Le Ministère devra en tirer parti tout en améliorant la préparation des dossiers et la programmation des paiements. Les prochains exercices devront couvrir ensemble les investissements, les rémunérations, la formation, l'entretien et les charges de fonctionnement, notamment pour préparer l'extension de la gratuité et le renouvellement du corps enseignant.

Cette mise en œuvre associera plus étroitement les responsabilités nationales et provinciales. La Conférence des ministres provinciaux organisée en août 2026, dans le prolongement du semestre, a relancé un dialogue direct sur l'application des réformes et les difficultés des territoires. Avec les partenaires, le Ministère poursuivra le rapprochement des plans de travail, des financements et des résultats attendus dans les établissements. Les compétences et les outils développés avec les projets devront être repris par les services, avec les moyens nécessaires pour en préserver l'usage après la clôture des appuis.

Le Ministère rendra compte de cette progression à partir des changements observés dans les établissements : régularité des cours, disponibilité des supports, accompagnement des enseignants, maintien des élèves et amélioration des apprentissages. Il poursuivra l'action avec les communautés éducatives et les partenaires, en accordant une attention constante aux enfants dont les parcours restent les plus fragiles. **La finalité demeure une école congolaise qui protège, fait apprendre et prépare des citoyens compétents, responsables et ouverts sur le monde, capables de contribuer au développement et à la cohésion de leur pays.**

**Nous sommes l'éducation nationale, nous préparons
l'avenir de nos enfants, nous construisons la nation.**

Annexe 1. Repères chronologiques

Tableau 12 | Les étapes du premier semestre

Date	Étape	Avancée pour le secteur
Janvier 2026	Validation institutionnelle des cadres de formation des enseignants, annoncée le 31 janvier.	Références communes pour organiser la formation, le fonctionnement des Humanités pédagogiques renouvelées (HPR) et la certification des acquis professionnels
17 février	Signature de la convention entre le Ministère et la Caisse nationale de sécurité sociale des agents publics (CNSSAP).	Organisation des échanges de données et de la coordination nécessaires à la préparation des départs à la retraite
2 mars	Lancement officiel du Programme national d'alimentation scolaire à l'EP Kifungu de Kalemie, sous la présidence de la Première Ministre	Engagement de la mise en œuvre de la stratégie d'alimentation scolaire, avec les administrations et les partenaires concernés.
6 mars	Création de la Commission d'élaboration de la Stratégie nationale de l'enseignement technique et professionnel (ETP)	Mise en place du dispositif chargé de conduire le diagnostic et de préparer les orientations de la réforme
17 mars	Création et organisation des Clubs de Veille Citoyenne (CVC) par arrêté ministériel.	Cadre national établi pour le fonctionnement des clubs dans les établissements publics et privés agréés du primaire et du secondaire
À compter de la paie d'avril	Relèvement de la prime de gratuité pour 23 675 enseignants dont le montant était inférieur à 80 000 francs congolais.	Correction de sous-paiements identifiés lors de l'examen du fichier de rémunération
9 avril	Restitution, par la CIEAS, de l'enquête TEACH Secondary menée en 2025 auprès de 855 enseignants dans 425 écoles	Identification des pratiques à renforcer pour mieux cibler la formation, le mentorat et l'accompagnement pédagogique
28–30 avril	Segment politique sur le financement durable et Déclaration de Kinshasa.	Orientations partagées avec les institutions et les partenaires sur le financement du secteur et la préparation du cadre sectoriel intérimaire 2026–2030.
4 mai	Validation et diffusion de l'évaluation de base des HPR, des écoles témoins et des écoles primaires d'application	Situation de départ établie pour suivre l'expérimentation et adapter l'appui aux formateurs, aux stages et aux établissements
6–9 mai	Première organisation de l'épreuve orale d'anglais à l'Examen d'État, dans l'ensemble des options des Humanités.	Prise en compte explicite de la compréhension, de l'expression et de l'interaction orales dans la certification.
8 mai	Début du paiement de la première quotité des bourses du PAAF au Kasaï 1 et au Kasaï 2.	Versement d'une quotité de 50 % pour les écoles éligibles ; préparation du solde sur la base d'une vérification indépendante.
Mai	Formation, par la CIA-VAR, d'un noyau de formateurs principalement composé d'inspecteurs sur la mémoire du GENOCOST	Préparation de l'accompagnement des enseignants et du traitement pédagogique de la mémoire nationale, notamment dans les CVC

Date	Étape	Avancée pour le secteur
18 mai	Diffusion des instructions de prévention contre Ebola dans les écoles et les centres d'examens, à la suite de la déclaration de l'épidémie en Ituri.	Mobilisation des autorités éducatives et des responsables scolaires pour la prévention, la sensibilisation et le signalement aux services sanitaires
19–28 mai	Réalisation de neuf missions de diagnostic de l'ETP dans huit provinces, avec l'appui de l'UNICEF	Collecte d'informations sur les établissements, les équipements, les enseignants et les besoins des bassins d'emploi ; synthèse consolidée en juillet
22 mai	Signature du procès-verbal des négociations entre le Gouvernement et la Banque mondiale sur les financements additionnels du PERSE	Préparation de la prolongation du projet et de la continuité de son appui à la gratuité et au renforcement du système
Mai–juin	Préparation et organisation des opérations de terrain de la deuxième Évaluation nationale des acquis scolaires (ENAS)	Mise en place de l'évaluation des élèves de deuxième, quatrième et sixième années du primaire ; achèvement de la collecte confirmé en juillet
Juin — présentation le 5	Présentation au Cabinet de l'Annuaire statistique 2023–2024 et validation ministérielle	Consolidation d'une référence nationale pour la carte scolaire, les capacités d'accueil et la répartition des ressources
12 juin	Adoption de la politique TICEF en Conseil des ministres.	Cadre national de gouvernance numérique.
18 juin	Validation institutionnelle du COC.	Référence nationale établie pour coordonner la révision des programmes, la formation des enseignants, les ressources pédagogiques et les évaluations
19 juin	Émission du rapport d'audit indépendant des états financiers du PEQIP pour l'exercice 2025	Opinion sans réserve sur les états financiers de l'exercice audité, dans le cadre du suivi de la gestion des financements
Juin	Première harmonisation des fichiers entre la DINACOPE et la Direction de Suivi et Exploitation des Opérations de Rémunération (DSEOR) du Ministère du Budget.	Correspondances communes entre établissements, entités de paie et éléments de rémunération, et calendrier mensuel partagé ; base de l'automatisation du traitement du fichier
Juin	Atelier de préparation des outils d'animation et de suivi des CVC	Élaboration des modalités d'accompagnement des clubs, des contenus et des outils nécessaires à leur fonctionnement dans les écoles
22–25 juin	Session ordinaire de l'EXETAT et du JUNACYC.	Traitement davantage décentralisé et transmission numérique des fiches E13/E80 à 99,85 %, avec remontée quotidienne des constats d'absence
Juin — pendant la session	Adaptation de centres d'examens et accueil de candidats déplacés ; transmission électronique des cahiers d'épreuves à Minembwe	Maintien de l'accès aux examens pour les candidats concernés malgré les difficultés sécuritaires et d'acheminement
24 juin	Transmission du projet de statut particulier du personnel des établissements publics d'enseignement maternel, primaire et secondaire.	Poursuite de l'examen gouvernemental du texte relatif aux carrières et à la protection des personnels

Date	Étape	Avancée pour le secteur
27 juin	Premières publications des résultats de l'EXETAT.	Accès plus rapide aux résultats pour les candidats et les familles ; publication nationale achevée en juillet
29 juin	Lancement du programme PEQIP de construction de 56 écoles et de 21 infrastructures d'eau, d'hygiène et d'assainissement	Engagement des travaux destinés à améliorer les capacités d'accueil et les conditions d'apprentissage
Au cours du semestre	Finalisation de l'application e-SIGE et transfert à la DIGE, avec l'appui du PERSE.	Application fonctionnelle mise à la disposition des services pour automatiser la production des annuaires statistiques
Au cours du semestre	Mise en œuvre de l'impression des bulletins scolaires par l'Inspection générale et premiers acheminements vers les provinces	Capacité publique de production mise en fonctionnement ; impression et distribution encore en cours à la clôture du semestre
Au cours du semestre	Préparation des IFME avec EFFICACE et MOLAKISI TELEMA : convention avec l'UNESCO et études de l'institut pilote de Mbanza-Ngungu	Appui pédagogique et organisationnel prévu pour quatre IFME ; avant-projets sommaire et détaillé du site pilote validés en préparation des travaux
Au cours du semestre	Vérification des listes et préparation des cohortes de retraite avec le PREACE et EFFICACE	Trois cohortes totalisant 4 816 enseignants constituées ; projets d'actes et simulations préparés, avec des vérifications complémentaires et la mise en paiement restant à conduire
Au cours du semestre	Actualisation de la programmation des infrastructures du PREACE au Kongo Central et préparation des chantiers	Programme portant sur 69 écoles et 392 salles de classe ; mobilisation des communautés, identification des sites de chantiers-écoles et remise en état de trente presses à briques
Au cours du semestre	Poursuite de la modernisation de la certification et du service numérique Diplome.cd, engagé en 2025	Accès aux résultats et aux e-diplômes, avec des possibilités de téléchargement et de vérification des titres

Chronologie non exhaustive. Les dates correspondent aux étapes de réalisation, de validation ou de publication précisées dans les sources. Les opérations sans date ponctuelle établie sont regroupées sous la mention « Au cours du semestre ». Les développements de juillet à septembre sont présentés au chapitre 8

Annexe 2. Principaux indicateurs du système éducatif en 2023–2024

Cette annexe rassemble les principaux indicateurs tirés de l'Annuaire statistique de l'enseignement préscolaire, primaire et secondaire 2023–2024. Ils décrivent la situation de cette année scolaire et constituent des références pour la planification et le suivi du secteur. Ils ne représentent pas des résultats additionnels du premier semestre 2026.

Sauf indication contraire, les données couvrent les établissements publics et privés du périmètre de l'Annuaire. Les calculs complémentaires sont explicitement signalés. Les définitions précisent la portée des indicateurs et les distinctions nécessaires à leur comparaison avec les références internationales.

Tableau 13 | Indicateurs, définitions et périmètres — année scolaire 2023–2024

Indicateur	Valeur	Définition et portée
A. Accès et participation à l'éducation		
Taux brut d'admission en première année du primaire	140,6 %	Nouveaux inscrits en première année, quel que soit leur âge, rapportés à la population de 6 ans : 5 139 965 nouveaux inscrits pour 3 657 000 enfants de cet âge. Un taux brut supérieur à 100 % ne signifie pas que tous les enfants de 6 ans sont admis à l'école.
Taux brut de scolarisation au préscolaire	6,35 %	Ensemble des enfants inscrits au préscolaire, tous âges confondus, rapporté à la population de 3 à 5 ans .
Taux brut de scolarisation au primaire	110,9 %	Ensemble des élèves inscrits au primaire, tous âges confondus, rapporté à la population de 6 à 11 ans . Cet indicateur inclut les élèves plus jeunes ou plus âgés que la tranche théorique.
Taux brut de scolarisation au secondaire	49,4 %	Ensemble des élèves du secondaire, CTEB et humanités réunis, rapporté à la population de 12 à 17 ans .
Taux brut de scolarisation au cycle terminal de l'éducation de base — CTEB	59,0 %	Élèves inscrits en septième et huitième années, tous âges confondus, rapportés à la population de 12 à 13 ans . Le CTEB est inclus dans le total du secondaire.
Taux brut de scolarisation aux humanités	43,8 %	Élèves inscrits dans les quatre années des humanités, tous âges confondus, rapportés à la population de 14 à 17 ans . Les humanités sont incluses dans le total du secondaire.
B. Parcours scolaires et progression		
Taux de survie apparent à la cinquième année du primaire	58,5 %	Inscrits en cinquième année en 2023–2024 rapportés aux inscrits en première année en 2019–2020 : 2 859 281 / 4 884 877. Il s'agit d'un rapprochement d'effectifs entre deux années scolaires, et non du suivi individuel d'une même cohorte.
Taux d'achèvement du primaire — définition de l'Annuaire	68,8 %	Nouveaux inscrits en sixième année rapportés à la population de 11 ans : 2 183 491 / 3 174 000. Il mesure l'admission dans la dernière année du primaire, et non sa réussite ou l'obtention du certificat.
Taux de transition du primaire au secondaire	71,4 %	Nouveaux inscrits en septième année en 2023–2024 rapportés aux inscrits en sixième année du primaire en 2022–2023 : 1 646 696 / 2 307 099. Le dénominateur correspond aux élèves inscrits en fin de primaire, et non aux seuls lauréats de l'ENAFEP.

Indicateur	Valeur	Définition et portée
Taux d'achèvement du secondaire — définition de l'Annuaire	36,1 %	Nouveaux inscrits dans la dernière année des humanités rapportés à la population de 17 ans : 816 247 / 2 261 000. Il mesure l'entrée dans cette année terminale, et non le taux de réussite à l'Examen d'État.
Proportion de redoublants parmi les élèves du primaire	10,9 % — calcul	Les 2 414 382 redoublants recensés en 2023–2024 représentent 10,9 % des 22 151 665 élèves du primaire de la même année. Cette proportion se distingue du taux de redoublement calculé à partir des effectifs de deux années scolaires consécutives.
C. Équité et répartition de l'offre		
Indice de parité filles/garçons du taux brut de scolarisation au primaire	0,9	Rapport entre le TBS des filles et celui des garçons. Valeur non ajustée publiée dans l'Annuaire, arrondie à une décimale. Une valeur inférieure à 1 indique un TBS plus faible pour les filles.
Indice de parité filles/garçons du taux brut de scolarisation au secondaire	0,8	Rapport entre le TBS des filles et celui des garçons, pour le CTB et les humanités réunies. Valeur non ajustée publiée dans l'Annuaire, arrondie à une décimale. Cet indice se distingue de la part des filles dans les effectifs.
Part des filles parmi les élèves, par niveau	Préscolaire : 52,7 % Primaire : 47,3 % Secondaire : 45,0 % Calculs	Nombre de filles rapporté à l'ensemble des élèves du niveau concerné. Ces proportions décrivent la composition des effectifs scolarisés ; elles ne sont ni des taux de scolarisation des filles ni des taux de transition entre niveaux.
Part des élèves du primaire scolarisés dans le secteur public	89,6 % — calcul	Effectif du primaire public rapporté à l'effectif total du primaire : 19 844 168 / 22 151 665. Le secteur public comprend les établissements conventionnés et non conventionnés.
Part des établissements situés en milieu rural	Primaire : 76,2 % Secondaire : 74,9 %	Établissements classés en milieu rural rapportés à l'ensemble des établissements du même niveau dans l'Annuaire. L'indicateur porte sur la localisation des écoles, et non sur la proportion des élèves résidant en milieu rural.
D. Encadrement et profil des enseignants		
Nombre moyen d'élèves par classe pédagogique, par niveau	Préscolaire : 18 Primaire : 38 Secondaire : 18	Effectif des élèves divisé par le nombre de classes pédagogiques du niveau. Valeurs arrondies publiées dans l'Annuaire. Une classe pédagogique désigne un groupe d'élèves ; elle ne se confond pas avec une salle de cours.
Nombre moyen d'élèves par classe pédagogique au CTB	30,2 — calcul	3 362 501 élèves rapportés à 111 332 classes de septième et huitième années. Ce ratio précise la moyenne du secondaire sans renseigner les places disponibles dans chaque établissement.
Nombre moyen d'élèves par classe pédagogique aux humanités	13,5 — calcul	4 283 928 élèves rapportés à 318 347 classes des quatre années des humanités, toutes filières confondues. Cette moyenne ne permet pas, à elle seule, de déterminer les besoins d'encadrement par discipline ou par option.

Indicateur	Valeur	Définition et portée
Nombre moyen d'élèves par enseignant ou éducateur	Préscolaire : 18 Primaire : 38 Secondaire : 12	Effectif des élèves rapporté au nombre d'enseignants ou d'éducateurs recensés au même niveau. Valeurs arrondies publiées dans l'Annuaire. Ce ratio se distingue de la taille des classes et ne décrit pas la charge horaire individuelle des enseignants.
Part des femmes parmi les enseignants ou éducateurs	Préscolaire : 94,6 % Primaire : 33,9 % Secondaire : 16,5 % <i>Calculs</i>	Nombre de femmes rapporté à l'ensemble des enseignants ou éducateurs du niveau : respectivement 39 603 / 41 855 ; 198 507 / 585 435 ; 104 729 / 635 463. Ces données couvrent le public et le privé, indépendamment du fichier de paie de l'État.
Part des enseignants du primaire relevant de la catégorie D6	90,54 %	530 074 enseignants sur 585 435 sont classés dans la catégorie D6, définie comme le « diplôme de six ans pédagogique ». Cet indicateur décrit le diplôme déclaré ; il ne mesure ni les compétences pédagogiques observées ni la participation à la formation continue.
E. Conditions matérielles d'apprentissage au primaire		
Écoles déclarant disposer d'un point d'eau	35,7 %	Proportion publiée pour les 78 200 écoles primaires du périmètre. La présence d'un point d'eau ne renseigne pas, à elle seule, la potabilité, la disponibilité régulière ou l'accessibilité de l'eau.
Écoles déclarant disposer de latrines	86,1 %	Proportion des écoles primaires déclarant la présence de latrines. Elle ne renseigne pas leur état de fonctionnement, leur accessibilité ni leur séparation entre filles et garçons.
Écoles déclarant disposer de l'électricité	10,6 %	Proportion des écoles primaires déclarant disposer de l'électricité. L'indicateur ne précise pas la continuité de l'alimentation, la connexion à Internet ou l'utilisation pédagogique des équipements.
Salles de cours du primaire classées en mauvais état	21,7 % — calcul	123 106 salles classées en mauvais état sur 568 066 salles recensées, public et privé confondus. Cet indicateur décrit l'état déclaré des locaux en 2023–2024, et non les dommages occasionnés par des crises ultérieures.
Salles de cours du primaire dans la catégorie « paille/feuillage »	15,1 %	86 008 salles sur 568 066, classées selon la nature des murs. Cette catégorie se recoupe avec le classement par état des locaux ; elle ne doit pas être additionnée aux salles en mauvais état.
F. Couverture de la collecte statistique		
Taux de réponse au recensement scolaire	Ensemble : 89,35 % Préscolaire : 89,16 % Primaire : 88,29 % Secondaire : 91,38 %	Établissements ayant répondu rapportés aux établissements du fichier de référence : 134 561 sur 150 602 pour l'ensemble des niveaux. Il s'agit d'un indicateur de couverture de la collecte, distinct des taux de scolarisation.

Annexe 3. Déclaration de Kinshasa



MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE
ET NOUVELLE CITOYENNETÉ



Segment Politique
de Haut Niveau - Avril 2026

Un engagement national pour
l'éducation et la formation

DÉCLARATION DE KINSHASA

Sur le financement durable de l'éducation et de la formation en République
Démocratique du Congo

Kinshasa, le 30 avril 2026

Nous, autorités publiques, partenaires techniques et financiers, représentants du secteur privé, de la société civile, des communautés éducatives et des apprenants, Réunis à Kinshasa, à l'occasion du Segment politique de haut niveau consacré au financement durable de l'éducation et de la formation en République Démocratique du Congo ;

Réaffirmant que l'éducation est un droit fondamental, garanti par la Constitution de la République Démocratique du Congo et consacré par les engagements internationaux, continentaux et nationaux auxquels notre pays a souscrit ;

Reconnaissant que l'éducation et la formation constituent des leviers essentiels de justice sociale, de cohésion nationale, de paix, de développement du capital humain et de transformation durable du pays ;

Saluant les efforts engagés par le Gouvernement, notamment à travers la mise en œuvre de la gratuité de l'enseignement primaire, l'expansion de l'accès à l'éducation et les réformes en cours dans le secteur ;

Conscients toutefois que le système éducatif demeure confronté à des défis majeurs liés à la soutenabilité du financement, à la qualité des apprentissages, à l'équité, à l'inclusion, à la gouvernance, à l'employabilité des jeunes et à la résilience face aux crises ;

Convaincus que la transformation du système éducatif exige des choix stratégiques clairs, une meilleure efficacité de la dépense, une coordination renforcée des financements et une redevabilité accrue ;

Déclarons ce qui suit :

Nous nous engageons à renforcer progressivement le financement national de l'éducation et de la formation, dans une perspective de soutenabilité, d'efficacité et d'équité, afin de garantir à chaque enfant, jeune et adulte des opportunités réelles d'apprentissage et de développement des compétences.

Nous nous engageons à améliorer l'efficacité de la dépense éducative, à mieux orienter les ressources vers les priorités structurantes du secteur, et à promouvoir des mécanismes de financement diversifiés, transparents et alignés sur les résultats.

Déclaration de Kinshasa — suite

Nous réaffirmons la nécessité de consolider la gratuité de l'enseignement primaire, d'en garantir la qualité et la soutenabilité, et d'encadrer toute extension progressive de l'éducation de base obligatoire en fonction des capacités budgétaires, institutionnelles et opérationnelles du système.

Nous nous engageons à renforcer la gouvernance, le pilotage et la coordination du secteur, notamment à travers le rôle stratégique du SPACE, l'amélioration du système d'information, la production régulière de données fiables, et une meilleure articulation entre le niveau central, les provinces et les entités déconcentrées.

Nous nous engageons à investir prioritairement dans la qualité des apprentissages, la professionnalisation des enseignants, la formation continue, les ressources pédagogiques, les curricula, l'évaluation des acquis et l'amélioration des conditions d'enseignement.

Nous nous engageons à promouvoir une éducation plus inclusive et équitable, en réduisant les disparités territoriales, sociales et de genre, et en accordant une attention particulière aux enfants et jeunes les plus vulnérables, y compris ceux affectés par les crises.

Nous réaffirmons l'importance de la formation professionnelle, de l'alphabétisation, de l'éducation non formelle, de la recherche scientifique, de l'innovation et du numérique éducatif comme leviers de transformation du système éducatif et de développement économique.

Nous appelons les partenaires techniques et financiers à renforcer leur appui, dans une logique d'alignement sur les priorités nationales, de prévisibilité, de complémentarité et d'efficacité des interventions.

Nous appelons le secteur privé, la société civile, les communautés, les parents et l'ensemble des parties prenantes à contribuer, chacun selon son rôle, à la construction d'un système éducatif plus performant, plus juste et plus résilient.

Nous décidons d'endosser les grandes orientations issues de la revue de la Stratégie sectorielle de l'éducation et de la formation 2016–2025 et de lancer officiellement la préparation de la Stratégie sectorielle intérimaire de l'éducation et de la formation 2026–2030.

Nous convenons que cette stratégie constituera le cadre de référence pour la planification, la mobilisation, l'alignement et l'utilisation efficace des ressources du secteur, ainsi que pour le suivi des engagements pris collectivement.

Par la présente Déclaration, nous affirmons notre volonté commune de faire de l'éducation et de la formation un droit effectif pour tous, un moteur de cohésion sociale, de paix et de résilience, et un pilier central du développement durable de la République Démocratique du Congo.

Sources et références

Les références numérotées renvoient aux documents administratifs, aux analyses techniques et aux publications institutionnelles utilisés dans le rapport. Les documents postérieurs au 30 juin sont identifiés par leur date et par la période à laquelle se rapportent les faits. Les publications en ligne ont été consultées en septembre 2026.

- [1] Ministère de l'Éducation nationale et Nouvelle Citoyenneté. Plan quinquennal 2024–2029, validé le 4 septembre 2024. Principes directeurs, axes prioritaires et cadre de suivi.
- [2] Ministère de l'Éducation nationale et Nouvelle Citoyenneté. Bilan et perspectives du secteur éducatif : rapport d'activités de juin 2024 à février 2025. Réalisations et réformes engagées.
- [3] Ministère de l'Éducation nationale et Nouvelle Citoyenneté. Rapport annuel 2025. Chapitres relatifs à l'accès, à la qualité, à la gouvernance et aux perspectives pour 2026.
- [4] Ministère de l'Éducation nationale et Nouvelle Citoyenneté. Annuaire statistique de l'enseignement préscolaire, primaire et secondaire 2023–2024, édition finale.
- [5] Inspection générale. Cartes postales de l'ENAFEP 2025 et 2026 ; tableau comparatif des effectifs inscrits par province éducationnelle, juin 2026. Total général incluant les centres hors-frontières.
- [6] Inspection générale. Rapport global amélioré de l'EXETAT et du JUNACYC, édition 2026. Organisation, données consolidées, innovations, résultats et difficultés. Session de juin ; consolidation et publication complète postérieures au 30 juin.
- [7] Secteur de l'éducation et de la formation. Politique nationale des technologies de l'information et de la communication pour l'éducation et la formation, horizon 2026–2030.
- [8] Ministère de l'Éducation nationale et Nouvelle Citoyenneté. Atelier d'élaboration des outils d'animation et de suivi-évaluation des CVC, prévu du 13 au 26 juin 2026 : rapport intermédiaire du 19 juin 2026. Le document reprend l'arrêté n° MINEDU-NC/CABMINETAT/0059/2026 du 17 mars 2026 et les options d'application examinées pendant l'atelier.
- [9] DINACOPE et services de rémunération du Ministère du Budget. Rapport final de l'atelier d'harmonisation des données, juin 2026. Correspondances entre établissements, entités et éléments de paie ; calendrier adopté pour les mises à jour mensuelles.
- [10] Commission interministérielle de suivi des recommandations de Bibwa. Rapport de la deuxième plénière, 12–14 août 2026. Éléments rétrospectifs sur la prime de gratuité, les corrections de paie et la transmission du projet de statut particulier des enseignants.
- [11] Analyse de l'évolution et de l'exécution budgétaire de l'EDU-NC, exercices 2024–2027, juin 2026.
- [12] CIEAS / Ministère de l'Éducation nationale et Nouvelle Citoyenneté. Préparation de la deuxième Évaluation nationale des acquis scolaires : atelier de Mbanza-Ngungu, publication du 10 juillet 2025 ; annonce du calendrier opérationnel, 29 avril 2026. Préparation de l'évaluation · Calendrier opérationnel
- [13] CIEAS / Ministère de l'Éducation nationale et Nouvelle Citoyenneté. Enquête sur l'enseignement secondaire : les résultats interrogent les méthodes pédagogiques des enseignants. Restitution de TEACH Secondary le 9 avril 2026 ; publication du 16 avril 2026. Publication institutionnelle
- [14] UNESCO. Validation institutionnelle du cadre d'orientation curriculaire : la RDC repense l'école de demain. Validation du 18 juin 2026 ; publication du 19 juin, mise à jour le 22 juin 2026. Complément : publication ministérielle sur la validation du COC. Publication de l'UNESCO · Publication ministérielle
- [15] Ministère de l'Éducation nationale et Nouvelle Citoyenneté. PEQIP : lancement des travaux de construction de 56 écoles et de 21 infrastructures WASH. Événement du 29 juin 2026 à l'EP Tshiovo, territoire de Tshilenge ; publication du 9 juillet 2026. Programme concernant le Kasaï, le Kasaï-Central, le Kasaï-Oriental et l'Ituri. Publication institutionnelle

- [16] Ministère de l'Éducation nationale et Nouvelle Citoyenneté. Généralisation du paiement des bourses scolaires : provinces éducationnelles Kasai 1 et Kasai 2. Communiqué du 11 mai, publié le 12 mai 2026 ; début du paiement le 8 mai. Première quotité de 50 %, solde lié à la vérification. Communiqué institutionnel
- [17] Ministère de l'Éducation nationale et Nouvelle Citoyenneté. Revue à mi-parcours du PAAF 2026. Travaux du 14 mai ; publication du 15 mai 2026 sur la sensibilisation au Code 22, l'encadrement et la protection dans les provinces ciblées. Publication institutionnelle
- [18] Ministère de l'Éducation nationale et Nouvelle Citoyenneté. Formation des enseignants : une évaluation de base des HPR révèle les premiers indicateurs pour la réforme. Validation et diffusion le 4 mai 2026 ; publication du 5 mai 2026. Publication institutionnelle
- [19] Ministère de l'Éducation nationale et Nouvelle Citoyenneté. La Ministre d'État Raïssa Malu valide les cadres politiques, normatifs et procéduraux relatifs à la professionnalisation des enseignants. Publication du 31 janvier 2026 ; projet EFFICACE, exécuté par l'UNESCO et financé par le GPE à travers l'AFD. Publication institutionnelle
- [20] Ministère de l'Éducation nationale et Nouvelle Citoyenneté. RDC : le Gouvernement adopte la Politique nationale des TICEF. Adoption en Conseil des ministres le 12 juin 2026 ; publication du 16 juin 2026. Publication institutionnelle
- [21] Déclaration de Kinshasa sur le financement durable de l'éducation et de la formation, 30 avril 2026. Complément : UNESCO, Kinshasa mobilise ses forces pour un financement durable de l'éducation, 30 avril 2026, mise à jour le 4 mai. Déclaration · Publication de l'UNESCO
- [22] CIEAS / Ministère de l'Éducation nationale et Nouvelle Citoyenneté. Le succès de la deuxième Évaluation nationale des acquis scolaires. Communiqué daté du 22 juillet et publié le 30 juillet 2026. Confirmation de l'achèvement de la collecte et annonce de la phase d'analyse. Communiqué institutionnel
- [23] Cabinet de la Ministre d'État. Analyse prospective des agents retraitables : diagnostic, chiffrage et impact sur le service éducatif. Juillet 2026, à partir de la paie de mai 2026. Présomptions administratives et scénarios de programmation, distincts de décisions individuelles de départ.
- [24] Travaux de préparation de la Stratégie nationale de l'enseignement technique et professionnel 2026–2035, première proposition élaborée au second semestre 2026. Bassins de compétences, capacité des établissements, pratiques professionnelles, maintenance, partenariats et suivi de l'insertion. Orientations en préparation, distinctes d'une stratégie définitivement adoptée.
- [25] Institut de statistique de l'UNESCO. Classification internationale type de l'éducation (CITE / ISCED) et classification des domaines d'études et de formation. Référentiels de comparabilité des systèmes et des programmes. Référentiels de l'ISU
- [26] EDU-NC. Programmation des cantines scolaires 2026–2027 : PTBA et hypothèses opérationnelles, première vague de trois écoles par province. Complément postérieur à la clôture : déploiement de formateurs au Kasai-Central et au Kasai-Oriental, publication ministérielle du 16 septembre 2026. Les hypothèses de programmation sont distinguées des résultats de service. Mission de formation
- [27] Ministère de l'Éducation nationale et Nouvelle Citoyenneté. PERSE : accord sur les négociations de financements additionnels pour une prolongation de trois ans. Procès-verbal du 22 mai 2026 ; publication du 23 mai. Étape de négociation distincte de l'entrée en vigueur et du décaissement. Publication institutionnelle
- [28] Ministère de l'Éducation nationale et Nouvelle Citoyenneté. Prévention contre Ebola dans les écoles : renforcement des mesures sanitaires à l'approche des épreuves certificatives. Circulaire du 18 mai 2026 ; publication du 19 mai. Publication institutionnelle
- [29] Institut supérieur des techniques médicales de Bunia. Examen d'État 2026 : renforcement de la prévention contre Ebola dans les centres de passation. Intervention du 22 juin ; publication du 23 juin 2026. Exemple local de coordination sanitaire et éducative. Publication de l'ISTM de Bunia

- [30] Ministère de l'Éducation nationale et Nouvelle Citoyenneté. Haut-Katanga 1 : lancement des Clubs de Veille Citoyenne à Likasi 1. Publication du 16 septembre 2026. Exemple territorial postérieur à la clôture. Publication institutionnelle
- [31] Ministère de l'Éducation nationale et Nouvelle Citoyenneté. Rentrée scolaire 2026–2027 : dispositif différencié dans les zones concernées par l'épidémie d'Ebola. Communiqué du 19 août 2026. Communiqué institutionnel
- [32] Note technique d'orientation sur la réforme de la carte des options de l'enseignement secondaire, 10 septembre 2026, fondée sur l'analyse des 855 347 lauréats du cycle long par l'Inspection générale. Diagnostic de concentration et grille d'instruction ; les architectures proposées demeurent soumises à examen.
- [33] Gouvernement de la République Démocratique du Congo. Programme d'actions du Gouvernement 2024–2028, juin 2024. Engagements présidentiels, p. 9–10 ; cadre de programmation, p. 11 ; axe 4.2.1 et actions éducatives, p. 43–44 ; axes 5.1.1 à 5.1.3, p. 51–52. Pagination imprimée du document communiqué.
- [34] Ministère de l'Éducation Nationale et Nouvelle Citoyenneté et ministères sectoriels. Stratégie de l'éducation et de la formation en situations d'urgence 2025–2029. Orientations et cadre de mise en œuvre ; annexe 4, p. 95, sur les outils déjà disponibles. Le rapport annuel 2025 en documente l'élaboration et la validation. Document de référence
- [35] CIEAS / PEQIP. Enquête de référence sur les pratiques des enseignants du primaire en RD Congo, novembre 2025. Tableau 0.1 et description du champ de l'étude, p. 9 : 1 338 enseignants dans 440 écoles de quatre provinces administratives. Document de référence
- [36] CIEAS. Note technique : base factuelle des pratiques pédagogiques et de la formation des enseignants, sur la base des enquêtes PEQIP et PAAF 2025. Diagnostic et recommandations pour la formation et la supervision. Document consulté en septembre 2026 ; sa date de mise en ligne ne sert pas à dater les observations. Document de référence
- [37] Ministère de l'Éducation Nationale et Nouvelle Citoyenneté. Référentiel professionnel des compétences des enseignant(e)s des six premières années de l'éducation de base en RD Congo. Texte de référence de la professionnalisation ; version publiée dans la documentation ministérielle. Document de référence
- [38] Ministère de l'Éducation Nationale et Nouvelle Citoyenneté. Politique nationale de formation continue des enseignant(e)s des six premières années de l'éducation de base, version datée d'août 2025. Préambule et orientations sur les structures de proximité, le pilotage et les ressources. Validation institutionnelle annoncée en janvier 2026 : voir référence 19. Document de référence
- [39] Ministère de l'Éducation Nationale et Nouvelle Citoyenneté. Stratégie nationale de l'alimentation scolaire 2025–2030. Cadre de gouvernance, conditions de mise en œuvre et suivi. Pour la programmation du pilote, voir référence 26. Document de référence
- [40] Afrique Audit & Conseil. PEQIP : rapport d'audit comptable et financier de l'exercice allant du 1er janvier au 31 décembre 2025, version définitive, juin 2026. Rapport de l'auditeur daté du 19 juin ; opinion sans réserves, p. 4–6. Portée limitée au projet et à l'exercice audités. Document de référence
- [41] Ministère de l'Éducation Nationale et Nouvelle Citoyenneté. Cadre d'orientations curriculaires de la République Démocratique du Congo, édition 2026. Nature, portée et alignement curriculaire, p. 9–14. Pour la date de validation, voir référence 14. Document de référence